

SOCIÉTÉ



Un projet original pour le Vieux-Québec

Cette photo de la Côte d'Abraham à Québec datant du début du siècle nous fait voir quelques-unes des maisons qui seront rénovées et intégrées dans un projet original qui porte le nom de Méduse. Il s'agit d'une coopérative qui réunira plusieurs organismes du monde artistique de Québec. Jocelyne Richer nous décrit ce projet ambitieux. Page B-1

La direction du PQ examinera l'affaire Morin avant de juger

Pierre O'Neill

INTERPELLÉE par l'indignation de certains députés et militants, la direction du Parti québécois sera appelée à débattre et décider s'il y a lieu d'expulser l'ancien ministre Claude Morin. Pas avant de connaître toutes les données du dossier, « toute la vérité », a indiqué le vice-président Bernard Landry au DEVOIR.

À ce jour, les révélations sur le rôle d'informateur de Claude Morin auprès de la GRC avaient suscité au sein du parti des réactions généralement négatives. De toutes les déclarations d'anciens collègues, le jugement le plus sévère et sans appel est venu du député de Lévis, Jean Garon. Mais le ton a durci hier, avec les interventions des députés Gerald Godin et Louise Harel, qui ont respectivement demandé son expulsion et le remboursement de l'argent que le parti a récolté des largesses de la GRC.

Ni les motifs exposés dans l'acte notarial de 1975, ni les explications

fournies au cours des entrevues télévisées du week-end n'ont réussi à convaincre le député de Mercier de l'innocence de Claude Morin. En tournée dans son comté, Gerald Godin s'est fait accoster par des dizaines de jeunes électeurs qui lui ont exprimé leur dégoût. Mais c'est surtout la confession télévisée du dernier week-end qui a eu raison de sa compréhension. « C'est quand ils ont sorti qu'il avait donné ses collègues professeurs de l'Université Laval en 1957... Quand on veut bâtir un pays avec l'aide des jeunes, il faut être vertueux par l'exemple, par le comportement éthique et moral ».

S'il veut respecter l'héritage des valeurs et principes incarnés par René Lévesque, l'exécutif du parti devra expulser Claude Morin, insiste Gerald Godin, qui a confié au DEVOIR avoir exposé les motifs de sa requête dans une lettre qu'il a fait parvenir hier au président Jacques Parizeau. Il s'attend d'ailleurs à ce que la question soit soulevée demain, à l'occasion de la réunion hebdomadaire du caucus. Il sait cependant que la question sera soumise ultérieurement sous forme de motion élaborée par le gouvernement pour débat au Parlement.

Ottawa prépare un référendum sans financement public

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

AUCUN FINANCEMENT public n'est prévu au terme du projet de loi référendaire qu'a commencé à faire circuler le gouvernement fédéral hier en vue de sa présentation à la Chambre des communes vendredi.

Alors qu'à l'autre bout du pays les négociations multilatérales destinées à aboutir à un projet d'entente se sont heurtées à des complications imprévues avec l'ajout demandé par les autochtones d'encore d'autres joueurs en provenance de divers groupes de pression, les tractations entourant une consultation populaire pan-canadienne sur la Constitution se sont intensifiées à Ottawa hier, l'échéancier et les projets du gouvernement à ce sujet se précisant.

Tel que prévu, le bill en préparation ne met en place que la mécanique référendaire. Il prévoit que la question à poser sera soumise ultérieurement sous forme de motion élaborée par le gouvernement pour débat au Parlement.

riement sous forme de motion élaborée par le gouvernement pour débat au Parlement.

Selon des sources qui ont pris connaissance des grandes lignes du projet de loi, Ottawa aurait arrêté son choix sur un mécanisme référendaire beaucoup moins serré que celui mis à l'épreuve au Québec en 1980. De plus, jusqu'à présent, le gouvernement a résolu de mettre de côté l'avis d'experts et de ses propres commissions sur plusieurs points clés de l'exercice. Ainsi : ■ le bill ne comporte pas d'obligation pour l'un ou l'autre camp de rallier aussi bien une majorité au Québec que dans le reste du pays à son point de vue pour en sortir victorieux. ■ A peu près tous les experts conseillaient au gouvernement de retenir le principe de la double majorité pour s'assurer que le résultat du plébiscite de 1942 sur la conscription qui avait le vote « contre » du Québec annulé par le vote « pour » du reste du pays ne se répète pas. Des commissions

comme le groupe Beaudoin-Edwards avaient recommandé la formule de majorités régionales, à savoir le Québec, l'Ontario, les Maritimes et l'Ouest comme clé à cet exercice. Mais dans la mesure où sa consultation n'est que consultative, le gouvernement a convenu de se dispenser de ce genre de règle;

■ contrairement à la pratique au Québec, le bill ne comporte pas d'obligation de mettre des fonds publics à la disposition de groupes comme le Bloc québécois qui voudraient faire valoir un point de vue opposé à celui du gouvernement ou de partis comme les libéraux et les néo-démocrates qui voudraient l'appuyer. À l'inverse, le gouvernement fédéral devra puiser dans ses budgets existants pour organiser une campagne pan-canadienne en faveur du « oui ». Une opération, selon un vétéran de la campagne fédéraliste au Québec en 1980, qui risque de s'avérer beaucoup plus coûteuse qu'Ottawa semble le

Voir page A-4: Ottawa

Québec s'entend avec ses employés

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT a reculé totalement au plan des augmentations salariales et les syndicats partiellement sur le montant forfaitaire qui devait être versé aux employés de l'État de sorte que les deux parties ont trouvé un terrain d'entente. L'affrontement entre le gouvernement et ses 400 000 employés n'aura pas lieu.

Hier, les porte-parole des cinq grandes centrales membres de la coalition intersyndicale des secteurs public et parapublic (CSN, FTQ, FIIQ, SPGQ et SFPQ) ont annoncé que leur exécutif respectif recommanderait aux membres de voter en faveur de la proposition finale présentée par le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, jeudi dernier.

En revanche, ce dernier a donné son accord de principe à la tenue du débat public que réclament les centrales syndicales sur la fiscalité au Québec.

La proposition salariale du gouvernement prévoit le maintien de l'augmentation de 3 % à compter du 1er juillet 1992, inscrite dans les conventions collectives qui seront prolongées d'un an au lieu de deux. Quant au montant forfaitaire de 1 %, il sera suspendu de juillet 1992 à avril 1993.

Collectivement, c'est donc dire que les syndicats de l'État, s'ils se prononcent dans le sens de leurs dirigeants, accepteront de se priver de quelque 125 millions \$. Cela représente environ le tiers de ce que le gouvernement cherchait à ne pas donner à ses employés, malgré des ententes signées. Ces derniers

Voir page A-4: Québec

Le fisc verra plus clair chez les médecins

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE FISC québécois resserre le contrôle sur les médecins et autres professionnels de la santé auxquels la Régie de l'assurance-maladie du Québec verse, bon an mal an, quelque 2 milliards \$ d'honoraires.

Depuis le 22 avril, une entente approuvée par le conseil des ministres, dont LE DEVOIR a obtenu copie, permet à Revenu Québec d'obtenir auprès de la Régie d'assurance-maladie le relevé confidentiel des montants reçus par ces dispensateurs de services.

L'entente permet également de vérifier si certains frais médicaux pour lesquels une personne demande une déduction fiscale sur sa déclaration de revenu n'auraient pas déjà fait l'objet d'un remboursement par la Régie. Cette dernière n'émet pas non plus aux médecins de relevé annuel des sommes versées (l'équivalent du T-4) d'un salarié, à moins qu'on lui en fasse la demande. Le médecin est considéré comme un travailleur autonome.

Jusqu'à présent, le ministère du Revenu ne disposait d'aucun moyen pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les professionnels de la santé quant à leurs revenus provenant de l'assurance-maladie.

Désormais, lorsque le fisc voudra vérifier un dossier, il n'aura qu'à communiquer à la Régie le nom et le numéro d'assurance-sociale du professionnel concerné. En retour, il recevra le relevé des sommes payées par la Régie pour les services assurés ainsi que des informations détaillées sur la date et le montant de chaque chèque émis.

Voir page A-4: Le fisc



PHOTO CP

Au nom des autochtones, les chefs Joe Mathias et Ovide Mercredi ont réclamé, hier, à Vancouver, la présence de huit autres porte-parole à la table des négociations constitutionnelles.

Halifax et Ottawa savaient ce qui attendait les mineurs de Westray

On est toujours sans nouvelles des 15 disparus

d'après la Presse Canadienne

TANDIS QUE les sauveteurs poursuivaient leurs recherches, hier soir, pour retrouver les 15 hommes emprisonnés dans les entrailles de la mine Westray en Nouvelle-Écosse et dont on est toujours sans nouvelles, on apprenait que les gouvernements d'Ottawa et de la Nouvelle-Écosse connaissent depuis cinq ans les périls auxquels s'exposaient les mineurs de cette région de Pictou, non loin d'Halifax.

Les équipes de secouristes ont rencontré des difficultés telles qu'ils pourraient mettre encore quelques jours avant d'atteindre la galerie où on entretient encore un peu d'espoir de retrouver vivants les quinze infortunés mineurs disparus. L'explosion de samedi a tué instantanément les 11 hommes qui se trouvaient dans une galerie voisine d'où on a extrait leurs cadavres dimanche.

La Nouvelle-Écosse et Ottawa ont été prévenus en 1987 du fait qu'une profonde mine de charbon ne serait ni économique, ni sécuritaire, mais

les deux gouvernements ont quand même permis l'excavation de la mine, selon un rapport confidentiel.

La mise en garde a été inscrite en décembre 1987 dans un rapport exceptionnellement sévère de la Cape Breton Development Corp. (Devco), une société de la Couronne.

Le rapport, d'abord obtenu par l'émission du réseau CBC *Fifth Estate*, en 1990, avance que la combinaison des failles géologiques survenues dans le comté Pictou et du méthane de la région rendraient une mine « extrêmement sujette à la combustion spontanée ».

De plus, le ministre fédéral de l'Énergie Jake Epp a reconnu hier que, à l'occasion d'une autre mise en garde, les responsables de son ministère ont fait part de leurs propres inquiétudes relatives au méthane.

« L'histoire minière de la région carbonifère de Pictou (...) implique des difficultés dues à une structure géologique complexe, aux nombreuses failles », avançait le rapport de la Devco.

Résultat de telles difficultés, poursuivait le document, la région de Pictou a connu « d'importantes fuites de gaz » et s'est avérée « extrêmement sujette à la combustion spontanée ».

Le rapport de la Devco estimait également que le marché du charbon thermique n'est pas assez important pour justifier ses propres opérations minières et une mine à Pictou.

En outre, la création de 275 emplois à Pictou, avec l'aide de subventions fédérales et provinciales, se ferait au détriment de 100 autres à la Devco, poursuivait le rapport.

La Devco, qui est à vendre depuis le dépôt du budget fédéral, le 25 février, a besoin de subventions fédérales annuelles de plus 30 millions \$ pour demeurer à flots.

« Les risques potentiels pour la sécurité s'ajouteraient à l'impact négatif qu'exercerait sur l'économie de la Nouvelle-Écosse une mine de charbon dans le comté de Pictou », indiquait enfin le document.

La controverse est gonflée par l'octroi de plus de 80 millions \$ en

Voir page A-4: Halifax



PHOTO CP

L'épouse d'un mineur encore emprisonné sous la terre contenait mal son angoisse à sa troisième journée d'attente aux portes de la mine Westray, hier.

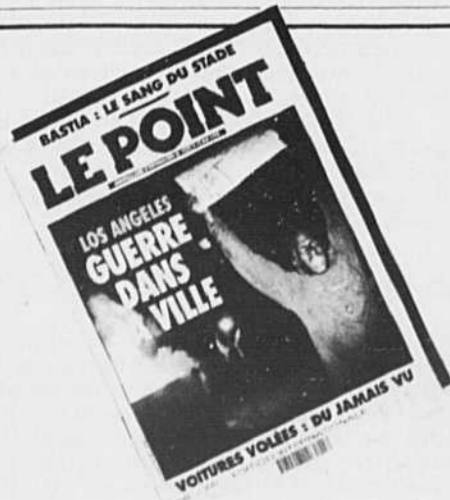
L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION

LE POINT

En vente dès aujourd'hui.

Cette semaine:

- Los Angeles: Guerre dans la ville
- Bastia: Le drame du stade
- Environnement: Le sommet de Rio



Front patronal contre la Société de développement de la main-d'oeuvre

Michel Venne

de notre bureau de Québec

À LA SUITE des révélations faites la semaine dernière par LE DEVOIR, 13 organismes représentant le monde patronal ont demandé hier au ministre de la Main-d'oeuvre André Bourbeau de renoncer à la création d'une Société québécoise de la main-d'oeuvre.

Les organismes souhaitent que M. Bourbeau s'en tienne à une approche « beaucoup plus souple, plus efficace et moins coûteuse ». À leur avis, le gouvernement doit « plutôt passer immédiatement à l'action en matière de formation de la main-d'oeuvre en bonifiant les structures actuelles », notamment par la revalorisation des commissions de formation existantes.

LE DEVOIR dévoilait en premier mardi dernier le contenu des amendements que veut apporter le ministre Bourbeau au projet de loi 408 créant la SQDM. Le mémoire confidentiel préparé à l'intention du conseil des ministres ne prévoit que des amendements mineurs. Il ne prévoit en outre aucun siège au conseil d'administration pour la CEQ ou la Fédération des commissions scolaires et prévoit retirer un siège aux syndicats pour faire place à un représentant du monde des sans-emploi ou des travailleurs non syndiqués.

Dans un communiqué publié hier, ces 13 organismes — dont le Conseil du patronat, la Chambre de commerce du Québec (et plusieurs affiliés), l'Association des professionnels en ressources humaines, le Conseil

canadien de la productivité et le Forum entreprises-université —, estiment que dans ces conditions, il vaut mieux laisser tomber.

Les milieux patronaux avaient lourdement critiqué le projet du ministre Bourbeau lors d'une consultation publique en février et mars dernier.

Les organismes réclament en outre du premier ministre Robert Bourassa la mise sur pied de structures de coordination entre les quatre ministères concernés (Éducation, Industrie et Commerce, Main-d'oeuvre et Enseignement supérieur). Ils soutiennent également qu'il faut « intégrer les éducateurs à la démarche de formations professionnelle si l'on veut parler d'une véritable formation globale et non de recyclage étroit qui laisserait inévitablement notre main-d'oeuvre à la merci des changements technologiques en cause ».

Déjà, les intentions exprimées par M. Bourbeau dans ce mémoire confidentiel ont été dénoncées la semaine dernière par la Fédération des commissions scolaires, le Conseil permanent de la jeunesse et l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Le projet du ministre consiste en la création d'une société gérée en partenariat par le gouvernement, les syndicats et le patronat et aurait pour mandat de définir les besoins de l'industrie et de gérer les programmes de formation de la main-d'oeuvre. La société aurait des ramifications dans les régions et gérerait ultimement l'assurance-chômage.

Ottawa participe à une campagne médiatique en faveur de l'entente entre Canadiens

■ Le PQ crie à la « conscription des ondes »

■ Les libéraux plaident la « liberté d'expression »

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT fédéral versera 800 000 \$ à l'Association canadienne des radiodiffuseurs (télévisés et radios privées) pour une campagne publicitaire en faveur de la bonne entente entre les Canadiens d'une valeur de 10 millions \$.

Cette campagne intitulée « En ondes pour le Canada » et dont le thème central est « Pour s'entendre il faut se parler » est diffusée depuis le 29 avril. Elle durera six semaines et sera reprise au début de l'automne, soit « à un moment critique du débat constitutionnel, puis qu'on se trouvera à la veille du référendum au Québec », précise la documentation produite par l'ACR.

À l'Assemblée nationale, la semaine dernière, le Parti québécois avait dénoncé cette « conscription des ondes » en faveur de l'unité canadienne, cette « basse propagande », une opération de « lavage de cerveau », qui rappelle la stratégie fédérale au référendum de 1980.

Au nom du gouvernement, la vice-première ministre Lise Bacon et le ministre des Communications Lawrence Cannon ont plaidé la « liberté d'expression », alléguant que le Parti québécois lorsqu'il était au pouvoir avait utilisé les fonds publics pour mousser subtilement l'option souverainiste.

L'association demande à ses membres (les stations privées de radio et de télévision au Canada) de diffuser les annonces 260 fois au

cours de l'année, si possible aux heures de grande écoute.

« Cette campagne nous offre une occasion sans pareille de nous allier pour amener nos concitoyens à prendre le temps de réfléchir sur l'avenir du pays et à poser des gestes concrets pour faire se réaliser leur vision », écrit le président de l'ACR, M. Michael McCabe.

La directrice des communications de l'association, Mme Tina Van Dusen, nie que cette campagne soit faite en faveur de l'unité canadienne. « On ne favorise ni un côté ni l'autre, dit-elle au DEVOIR. Nous voulons encourager le dialogue et l'esprit d'ouverture », a-t-elle affirmé.

La campagne prend la forme de quatre annonces publicitaires télévisées et de six annonces radiophoniques de 30 secondes. La campagne se fait dans les deux langues. La diffusion des messages est offerte gratuitement par les radiodiffuseurs. La valeur du temps d'antenne concédé est de 10 millions \$.

Par contre, la fabrication des publicités, y compris la rémunération des comédiens, est assurée par le ministre fédéral du Multiculturalisme et de la Citoyenneté ainsi que par le Secrétariat d'Etat du Canada. Ces deux organismes fédéraux verseront environ au total 800 000 \$ à l'ACR, affirme Mme Van Dusen.

La firme Cossette Communication-Marketing a été choisie pour réaliser les messages publicitaires.

« Notre pays traverse une crise, écrit l'ACR dans un document explicatif. Le Canada est en période d'é-

volution et les Canadiens doivent prendre des décisions très difficiles concernant leur avenir. L'issue de ce débat national est incertaine. Toutefois, il est manifestement impérieux d'encourager une discussion franche et d'inciter les intervenants à mieux s'entendre. Les choix qui seront faits en 1992 pourraient changer le visage du Canada à tout jamais », écrit-on.

L'avenir du Canada est le sujet choisi pour la seconde campagne d'intérêt public de l'ACR. En 1991, une campagne similaire avait été organisée sur le thème de l'harmonie raciale.

Mme Van Dusen prévoit que la presque totalité des membres de l'ACR participeront à la campagne, y compris au Québec. Le réseau TVA a, pour un, commencé à diffuser les messages dès le mois d'avril.

LE DEVOIR a reçu les textes de chacun des messages. Tous incitent les gens à écouter le point de vue des autres ou encore d'exprimer son point de vue franchement lorsqu'on en a un. Les messages font référence au « débat actuel » et non au débat constitutionnel. On insiste sur l'esprit ouvert, « une meilleure communication » et sur l'importance de

« ne pas avoir peur d'écouter les nouvelles idées ».

Dans l'un des messages radiophoniques, on utilise la voix d'un anglophone (qui parle français avec un accent) qui dénonce « nos partis pris qui nous empêchent d'entendre les idées des autres », exhortant les citoyens à « laisser de côté nos préjugés ».

À l'Assemblée nationale, la semaine dernière, le porte-parole du PQ en matière constitutionnelle, M. Jacques Brassard, a soutenu que cette campagne vise « délibérément à influencer l'opinion publique dans le sens d'une option ». Il signale que cette campagne s'ajoutera à celles d'Ottawa au sujet du rapport Beaudoin-Dobbie et pour les festivités du 125^e anniversaire de la Confédération.

Il rappelle que lors de la campagne référendaire, il y a 12 ans, « on avait assisté à un véritable raz-de-marée de propagande fédérale à coup de dizaines de millions, ce qui avait eu pour effet de fausser les règles du jeu équitables établies par la Loi sur les consultations populaires » et soutenu que l'on assistait au même scénario.

En attendant le budget, les rumeurs courent sur le sort de la TVQ

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE des Finances du Québec, M. Gérard D. Levesque, présentera jeudi, le 14 mai, le 7^e budget de sa carrière.

Les contribuables québécois sauront enfin, ce jour-là, le sort réservé à la taxe de vente sur les services. Cette taxe de 8 % devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Elle fut reportée une première fois au 1^{er} juillet prochain. De nombreuses demandes en faveur d'un nouveau report ont été faites au cours des derniers mois afin de ne pas nuire à la reprise économique.

Les dernières rumeurs ayant circulé veulent que M. Levesque ait coupé la poire en deux et décidé d'imposer une TVQ à 4 % sur les services, alors qu'elle serait maintenue à 8 % sur les biens.

Des représentations ont été faites pour que des secteurs de l'économie soient épargnés : l'habitation, les arts et le tourisme en particulier. Rien n'indique que le gouvernement ait privilégié cette voie.

L'une des grandes questions qui trouveront réponse jeudi concerne le niveau du déficit. Prévu à 3,5 milliards \$ pour l'année qui vient de se terminer le 31 mars, le déficit a finalement dépassé les 4 milliards. Lors d'interventions récentes, le premier ministre Bourassa s'est montré très préoccupé par cette question. Il a rappelé il y a à peine dix jours que le Québec consacre déjà 17 % de son budget au service de la dette, contre 10 % en Ontario.

« Il est important pour nous d'essayer d'avoir un niveau de déficit qui ne se trouve pas à hypothéquer l'avenir », a-t-il déclaré. Un comité de hauts fonctionnaires présidé par le secrétaire général du gouvernement, M. Benoît Morin, a mis en garde M. Bourassa en novembre dernier : « Le gouvernement ne peut continuer de recourir à l'endettement comme il l'a fait au cours des deux dernières années sans s'exposer à un accroissement des taux d'intérêt sur ses emprunts et à une limitation de l'accès à plusieurs marchés financiers ». En deux mots, c'est la cote du Québec (et par conséquent celle d'Hydro-Québec) sur les marchés financiers étrangers qui est en cause.

M. Bourassa a promis récemment que le budget contiendrait des mesures en faveur de la relance économique. Il ne faut pas s'attendre à de grands projets. Comme le gouvernement fédéral, qui a incité les Canadiens, dans son dernier budget, à sortir leurs économies, il est probable que Québec adopte une atti-

tude similaire. M. Levesque a d'ailleurs accueilli favorablement le budget fédéral. Le premier ministre quant à lui répète à qui veut l'entendre que le taux d'épargne est élevé chez les Québécois, tandis que l'inflation et les taux d'intérêt sont à la baisse, ce qui devrait entraîner une relance dans les prochains mois.

Les contribuables voudront savoir bien entendu s'ils auront de nouvelles taxes à payer. M. Bourassa a dit très souvent au cours des derniers mois que « nous n'avons plus d'espace fiscal ». Lors du discours inaugural de la présente session à l'Assemblée nationale, le 19 mars, il a laissé présager un répit pour les contribuables, mais de nouvelles réductions de dépenses. Il avait émis des réserves à l'égard d'un alourdissement du fardeau fiscal des entreprises.

Pour augmenter ses revenus, et faire face à une hausse prévue des dépenses de 5,8 % en 1992-93 (contre 2,3 % d'inflation) Québec pourrait alors grappiller à gauche et à droite, en multipliant les tarifications, bien que ce champ ait déjà été passablement exploré, selon le rapport Morin, dont le chroniqueur Normand Girard avait obtenu copie — la contribution des usagers aux services publics a doublé de 1985 à 1992 — ou en éliminant des déductions fiscales.

Il est question également que le gouvernement puise à nouveau dans la réserve de stabilisation de la Société d'assurance-automobile du Québec un montant de 300 millions \$, présumément pour couvrir les hausses salariales finalement consenties aux syndiqués.

On s'attend généralement pour jeudi à d'autres restrictions budgétaires. Les annexes du budget seront à surveiller. On pourrait y énoncer les intentions du gouvernement à l'égard de l'universalité de certains programmes (notamment les allocations familiales), à l'égard de la privatisation, le regroupement ou la fusion de certains organismes publics, la création de société de la Couronne, pour dégraisser les ministères, un transfert de responsabilité et une réforme fiscale pour les commissions scolaires, etc.

Le budget contient toujours de mauvaises nouvelles. On ne sait si celui-ci en contiendra plus que d'autres. Mais le premier ministre Bourassa, dans une entrevue récente à Réjean Tremblay, se réjouissait de la fin de la grève des joueurs de hockey, en souhaitant que les séries éliminatoires détournent l'attention de son budget : « Les séries vont retenir l'attention du grand public pendant six bonnes semaines, dit-il. Une passionnante série de hockey ça aide toujours à présenter son budget ».

ÉCOKILO

Programme d'analyse de la consommation d'énergie des ménages

Avez-vous fait vos exercices ?

À vos crayons !

Remplissez votre questionnaire sans tarder !

Il y a quelque temps, Hydro-Québec vous a fait parvenir par la poste le questionnaire du programme ÉCOKILO. Conçu pour évaluer votre consommation d'énergie, ce programme vous permettra surtout de perdre des kilowattheures et d'économiser, sans réduire votre confort. Remplissez le questionnaire et retournez-le au plus vite.

Trois semaines après nous l'avoir retourné, vous recevrez un rapport personnalisé décrivant votre « condition énergétique » actuelle et une liste de

recommandations pour vous aider à éviter le gaspillage. De plus, nous vous enverrons gratuitement 3 accessoires économiseurs d'énergie qui vous aideront à mettre en pratique immédiatement certaines mesures d'efficacité énergétique. Si vous n'avez pas reçu de questionnaire ou si vous désirez plus de renseignements sur le programme ÉCOKILO, composez le 333-KILO.

Vous avez tout à gagner à perdre vos kilowattheures superflus.

Calendrier de distribution selon les codes postaux de l'île de Montréal.

Février : H1A à H1C, H1G à H1L, H1Z, H2A à H2G, H2M à H2S, H2V, H3L à H3V, H4J, H4L, H4N
Mars : H1E, H1M à H1Y, H3X, H4A, H4B, H4K, H4M, H4P à H4Y, H8N à H8Z, H9A, H9B, H9P à H9X
Avril : H2H à H2L, H2T, H2W à H2Z, H3A à H3K, H3Y, H3Z, H4C à H4H, H9C à H9K

Distribution sur la rive sud de Montréal : avril à août 1992

Distribution à Laval et dans les Laurentides : août à décembre 1992

Seuls les clients qui résident à la même adresse depuis au moins 12 mois sont admissibles à ce programme.

ÉVITONS LE GASPILLAGE



Hydro-Québec

EN BREF...

Les libéraux sont riches, le PQ moins pauvre

QUÉBEC (PC) — À cinq mois du référendum prévu pour octobre prochain, les deux principaux partis politiques du Québec sont dans des situations financières différentes : les libéraux de Robert Bourassa ont un surplus de 4,4 millions \$ tandis que le Parti québécois ne déclare qu'un maigre surplus de 120 000 \$. C'est ce que révèlent les dernières données financières des partis politiques québécois qui couvrent l'année 1991. Ces chiffres ont été rendus publics hier par le directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté. Avec une caisse de 4 383 917 \$, le Parti libéral du Québec est au-dessus de tout souci financier tandis que le Parti québécois vient à peine de sortir du bain d'encre rouge dans lequel les dépenses de la campagne électorale de 1989 l'avaient conduit. Quant au tiers parti représenté à l'Assemblée nationale, soit le Parti Égalité, sa caisse électorale est de 49 000 \$.

Deux ministres en spectacle

LE MINISTRE de la Défense nationale, Marcel Masse, et le président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle, mettent leurs talents à la disposition de la Maison Ludovic, une résidence d'accueil pour personnes atteintes du sida. Tous deux présideront demain soir un cocktail-bénéfice au profit de cette maison fondée en 1989 par l'abbé Jacques Guilbault. À cette occasion, M. Masse donnera un tour de chant accompagné au piano par M. Loiselle et les musiciens de l'orchestre des Fusiliers Mont-Royal. La soirée aura lieu au Manège militaire des Fusiliers Mont-Royal, rue Henri-Julien.

Les décrocheurs de 1989 coûteront 4 milliards \$ aux Canadiens d'ici la fin de leur vie active

OTTAWA (PC) — Les étudiants qui ont abandonné l'école secondaire en 1989 coûteront aux Canadiens, d'ici la fin de leur vie active, la somme colossale de 4 milliards \$.

Et si la tendance actuelle continue, avec ses 100 000 décrocheurs et plus par année, ceux-ci pourraient dépasser cumulativement le million autour de l'an 2000 et coûter aux payeurs de taxes 69 milliards \$ d'ici la fin de la décennie.

Pris individuellement, chacun des 137 000 étudiants qui ont renoncé à étudier en 1989 perdra 129 000 \$ en revenus nets au cours de sa vie active. C'est un rapport de la Conférence

Board du Canada, dévoilé hier à Calgary, qui chiffre les coûts du décrochage scolaire au pays. Les 4 milliards \$ cités plus haut incluent aussi la valeur de la productivité plus faible de travailleurs moins instruits, les revenus d'impôts non perçus et les autres coûts engendrés par les problèmes sociaux associés au phénomène du décrochage.

La chercheuse du Conférence Board qui a rédigé le rapport parle de chiffres dévastateurs, « quand on pense qu'ils représenteraient les coûts du décrochage des étudiants qui auraient dû terminer l'école pour la seule année 1989 ».

« Le Canada n'a tout simplement pas les moyens de tolérer un taux national de décrochage d'environ 30 %. Cela aura un impact terrible sur notre avenir économique », écrit Brenda Lafleur.

Au cours de la dernière décennie, le taux d'abandon scolaire au Canada a fluctué entre 28 et 38 %. Le Conférence Board estime le taux actuel à 34 % et souligne que ce pourcentage continue de grimper.

Réduire le taux d'abandon de 10 % d'ici l'an 2000 permettrait de ramener le coût total d'environ 69 milliards \$ à 39 milliards \$, une économie de 40 %.

Dans un communiqué, le ministre de la Jeunesse Pierre Cadieux plaide pour une coopération accrue de tous les secteurs de la société — entreprises, gouvernements, enseignants, syndicats, élèves et parents d'élèves — afin d'endiguer le flot des abandons scolaires. Le ministère de la Jeunesse a d'ailleurs contribué à financer l'étude.

« De plus en plus, la santé de notre économie se mesure par le degré auquel nous demeurerons, individuellement et collectivement, à la fine pointe de la connaissance », conclut-il.

L'enfant de 14 ans qui a tué ses parents envoyé en psychiatrie

Caroline Montpetit

L'ADOLESCENT de Longueuil soupçonné du triple meurtre de son père, de sa mère et de son frère, sera soumis à une évaluation psychiatrique avant d'enregistrer un plaidoyer.

Ces tests, qui seront faits d'ici huit jours, détermineront si le garçon de 14 ans est apte à subir son procès.

Le tribunal a ordonné ces examens à la demande de la défense, représentée par Me Jacques Gauthier, au moment où le jeune homme était appelé à comparaître pour ce triple meurtre, hier, au Palais de justice de Longueuil.

En attendant son évaluation, le suspect, qui aurait admis devant les policiers avoir délibérément commis ces crimes, a été interné à la section pour adolescents de l'Institut Philippe-Pinel.

Par ailleurs, le procureur de la Couronne, Me Jacques Diamant, a annoncé son intention de demander que le jeune homme soit jugé devant un tribunal pour adultes.

La peine maximale pour toute personne déclarée coupable devant le Tribunal de la jeunesse est de trois ans tandis qu'elle est à perpétuité devant un tribunal pour adultes.

« La Couronne peut invoquer la gravité du délit pour réclamer que le suspect soit jugé devant un tribunal pour adultes, mais nous avons l'intention de contester cette requête, à la demande de mon client », a déclaré Me Jacques Gauthier.

Pour leur part, les policiers de Longueuil ont poursuivi leur enquête

hier auprès de l'entourage du jeune homme qui fréquentait toujours, au moment du drame, l'école secondaire Jacques-Rousseau.

Selon la direction de cet établissement, l'adolescent, dont l'identité ne peut être divulguée en vertu de la loi sur la Protection de la jeunesse, ne présentait pas de problèmes scolaires majeurs outre le fait qu'il avait déjà caché une barre de fer et des lames de scie dans son casier.

L'adolescent, qui a déclaré avoir prémédité ce triple meurtre pendant quatre ans, était également présumé connu au titre de vendeur et consommateur de drogues.

« Selon les voisins, les parents formaient un couple exemplaire, sans troubles et sans chicanes, a déclaré le détective Gaétan Lapointe, du service de police de Longueuil. Il n'y avait rien de spécial dans cette famille-là à part le fait que les deux parents travaillaient ».

Le père, 49 ans, occupait un emploi de chimiste, tandis que sa mère, 43 ans, travaillait de nuit comme technicienne de laboratoire.

Le soir du meurtre, samedi, le jeune homme s'était rendu avec des amis chez un autre adolescent où il aurait volé un fusil de calibre .12 qu'il aurait utilisé pour mettre un terme à la vie de ses parents.

L'adolescent n'a aucun antécédent connu de la Protection de la jeunesse. Il a été retrouvé couché sur le sol d'un terrain de golf de Longueuil.

Selon les policiers, la maison des parents était propre, et donnait sur un beau terrain chargé de fleurs.



PHOTO JACQUES NADEAU

Devant la « Caravane du référendum » (dans l'ordre habituel), M. Jean Dorion, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal; M. Nicolas Girard, porte-parole du Rassemblement des jeunes souverainistes du Québec; Mme Chantale Pagé, vice-présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec; M. Serge Demers, président du Mouvement Québec; M. Paul Bégin, vice-président du Parti québécois; M. Louis Plamondon, député fédéral de Richelieu (Bloc québécois), et M. Sylvain Simard, président du Mouvement national des Québécois.

Dernier « blitz » du Mouvement Québec

Laurent Soumis

LA CARAVANE du référendum du Mouvement Québec s'est ébranlée hier pour un dernier « blitz » de deux semaines à travers le Québec en prévision de la grande manifestation prévue le 24 mai prochain à Montréal pour réclamer le respect de la loi 150 et la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec.

Hier midi, devant le bureau du premier ministre, sur le boulevard René-Lévesque, les huit véhicules motorisés affichant les couleurs du mouvement *Un référendum sur la souveraineté et rien d'autre* ont pris leur départ pour promouvoir la signature de la pétition qui sera déposée prochainement à l'Assemblée nationale du Québec.

« Après l'échec de l'accord de la Meech, la population a cru pendant un bref instant que M. Bourassa allait assumer ses responsabilités et respecter la volonté de souveraineté politique des Québécois, a déclaré M. Serge Demers, président du Mouvement Québec. Mais depuis, les Québécois vivent de désenchantement, de glissement en glissement ».

« Non seulement M. Bourassa cherche à esquiver son engagement à tenir un référendum d'ici le 26 octobre, mais il cherche désespérément

à retourner à la table de négociation, quitte à accepter le fantôme de Meech, d'ajouter M. Demers. C'est un processus de négociation fondé sur des illusions et sur de la fausse représentation ».

La pétition et la manifestation du dimanche 24 mai, qui s'ébranlera du parc Jeanne-Mance pour rejoindre le bureau du premier ministre devant l'édifice d'Hydro-Québec, comptent déjà sur l'appui de nombreux groupes organisés aux horizons variés.

Tel le Rassemblement des jeunes souverainistes du Québec, dont les 150 000 membres, mèneront une campagne de sensibilisation dans les institutions scolaires à la rentrée d'automne, comme l'indiquait hier un porte-parole, M. Nicolas Girard.

Ou encore la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec qui, après s'être prononcée en faveur de la souveraineté lors de leur dernier congrès, profitera aujourd'hui de la Journée de l'infirmière pour faire signer la pétition de la coalition.

« Il est temps que le peuple fasse entendre sa voix », de dire hier M. Jean Dorion, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

« Que le Québec se débarrasse du droit de veto du reste du Canada sur son développement », de renchérir M. Raymond Johnston, vice-président de la Centrale de l'enseignement du Québec.

Même son de cloche à la Confédération des syndicats nationaux, dont le congrès, qui s'ouvrait hier à Québec, se prononcera sur une résolution en faveur d'un référendum, comme le rappelait hier dans un communiqué son secrétaire général, M. Pierre Paquette.

« Le temps est venu de trancher ce débat interminable et d'assumer la tâche essentielle de soutenir et de développer l'immense potentiel humain d'un Québec souverain », ajoutait quant à lui le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust.

« Il faut faire comprendre aux fédéralistes qui nous menacent d'un référendum-bidon, qui ont entrepris une campagne de peur et qui se livrent à de basses opérations policières que le peuple mérite d'être entendu », commentait pour sa part M. Sylvain Simard, président du Mouvement national des Québécois.

Promettant au nom de ses collègues du Bloc populaire de participer à la marche du 24 mai, le député fédéral de Richelieu, M. Louis Plamondon, a joint sa voix hier à celle du 2e vice-président du Parti québécois, M. Paul Bégin, pour contrecarrer l'action de Robert Bourassa « qui essaye par tous les moyens d'empêcher le peuple québécois de se prononcer sur son avenir ».

Roch Voisine poursuivi pour 20 millions \$

d'après la Presse canadienne

L'IMPRESARIO Stéphane Lessard vient d'intenter en Cour supérieure une poursuite au montant de 20 millions \$ contre le chanteur Roch Voisine et son organisation.

Lessard, un ancien copain de Voisine, et également le neveu de Paul Vincent, affirme être le coauteur de la populaire chanson *Hélène*.

Invoquant un contrat de société conclu il y a dix ans entre lui-même, Roch Voisine et Paul Vincent, Stéphane Lessard réclame en outre le tiers des profits net réalisés par le chanteur au fil des années.

Il prétend avoir agi comme cogérant, impresario, consultant et confident pour Roch Voisine.

Les pensions alimentaires seront plus faciles à obtenir et à administrer

Premier volet d'une révision de la Loi de la famille

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé hier des mesures visant à faciliter l'obtention et l'administration des pensions alimentaires. Elles aideront aussi la police à retracer les parents qui enlèvent leurs propres enfants.

Premier volet d'une révision générale de la Loi de la famille annoncée il y a un an par le ministre de la Justice Kim Campbell, ces modifications sont de nature principalement technique.

Si elles sont adoptées, ces propositions permettront à l'ex-conjoint(e) de demander la garde des enfants ou une pension alimentaire dans la province où il ou elle réside désormais. À l'heure actuelle, ces demandes doivent être entendues dans la province où le divorce a été prononcé, ce qui oblige le parent rési-

dant à l'extérieur de cette province à revenir devant le tribunal original.

Au lieu de comparaître en cour, les parties impliquées dans l'audition d'une demande de garde ou de pension alimentaire pourraient recourir aux téléconférences ou aux déclarations écrites sous serment.

Si les ex-époux vivent dans des provinces différentes, tout changement apporté à une ordonnance de garde ou de pension alimentaire dans une province devrait être confirmé devant les tribunaux dans la province où vit l'autre parent.

La validité des ordonnances permettant d'effectuer des saisies pour assurer le paiement de pensions alimentaires serait portée à cinq ans. Elles doivent présentement être renouvelées chaque année. Les saisies ne pourraient pas excéder 50 % du

montant de chèques fédéraux, comme les prestations d'assurance-chômage et les pensions de vieillesse.

La police pourrait plus facilement avoir accès aux banques fédérales de données pour retracer un individu dans le cas d'enlèvement d'un enfant par un de ses parents.

La ministre Campbell a également divulgué un document de travail devant contribuer à uniformiser et rendre plus efficace le système au moyen duquel sont établis les montants des pensions alimentaires.

Un rapport préparé l'an dernier par les gouvernements fédéral et provinciaux indiquait que les juges sous-estiment gravement les coûts de l'entretien et de l'éducation des enfants.

Le CSN entend profiter de son 56e congrès pour reprendre l'initiative dans les entreprises

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — La CSN profitera de son 56e congrès annuel pour susciter une démarche syndicale susceptible de reprendre aux employeurs des droits sur le fonctionnement des entreprises.

Dans son allocution d'ouverture du 56e Congrès annuel devant les représentants de ses 2115 syndicats, le président de cette centrale de 235 000 membres, Gérard Larose, a insisté sur la nécessité pour les travailleurs de mieux contrôler leur milieu de travail.

« L'environnement économique conditionne largement l'avenir d'une entreprise ou d'un secteur économique, a-t-il dit, et nous prétendons que le choix de l'entreprise et de son organisation du travail effectués et pensés sans les travailleurs sont sources de mauvaises conditions de travail, de précarité des emplois, de mauvaise qualité de services et de produits ».

Au cours des prochains jours, les discussions tourneront aussi autour d'une forme de développement économique qui doit servir le développement social. La CSN souhaite s'entendre sur des objectifs politiques, « imprimer une direction et agir ».

« Le Québec n'a plus le temps ni les moyens d'attendre, a ajouté M.

Larose, le gouvernement québécois doit réinvestir énergiquement le champ du développement économique et social et entraîner dans son sillon les entreprises ».

Le président de la CSN estime que l'État, depuis 1988, est incapable d'assumer ses responsabilités, soit de financer les services communs, de répartir la richesse et d'être un élément positif au chapitre du développement économique.

M. Larose a continué de réclamer une enquête publique ou un vrai débat sur la fiscalité. « À notre avis, a-t-il dit, il y a eu une érosion grave au cours des récents mois à l'égard de cet instrument ».

C'est surtout d'orientation politique dont veulent parler les dirigeants de la CSN avec leurs membres délégués.

« Dans une époque de crise, de changement, a soutenu M. Larose, nous devons constamment renouveler notre capacité d'agir, d'influencer le cours des choses. Nous devons donner une impulsion nouvelle à une

vision différente du développement social et économique.

« Une vision dans laquelle le droit à l'emploi, le droit au travail, occupe une place centrale, a expliqué le président de la CSN, une vision dans laquelle les droits à la santé et aux services sociaux, à un environnement sain, à l'éducation, à la protection sociale sont reconnus, une vision où la démocratie gagne du terrain dans la société et dans les milieux du travail ».

Ces objectifs, selon M. Larose, ne contredisent pas cette nouvelle forme de syndicalisme qui favorise la concertation avec le patronat lorsque la situation l'exige ou que des emplois sont menacés.

« Nous, on est toujours clair sur les intérêts qu'on défend, a-t-il souligné, sur les objectifs qu'on poursuit. On provient d'un horizon très précis. Par contre, dans le nouveau contexte, nous tombons parfois d'accord sur les façons d'atteindre des résultats qui permettent aux deux camps de défendre leurs intérêts ».

Plongeon des grossesses chez les adolescentes

OTTAWA (PC) — Le nombre de grossesses chez les adolescentes a fléchi régulièrement à la fin des années 70 et durant les années 80, révèle un rapport de Statistique Canada.

Selon les chiffres colligés par l'agence fédérale de 1975 à 1989, il y eut 33 % moins de grossesses chez les filles de 15 à 19 ans, en 1989, qu'au début de la période précitée.

En réalité, le nombre des grossesses chez les adolescentes a baissé régulièrement de 1975 à 1987, puis a connu une légère hausse au cours des deux années suivantes. Il n'en demeure pas moins que le nombre des grossesses chez les adolescentes ainsi que le taux des grossesses par 1000 adolescentes était plus faible en

1989 qu'en 1975.

« Il est trop tôt pour déterminer si la hausse signalée en 1988 et 1989 tend à démontrer que de plus en plus d'adolescentes deviennent enceintes ou si cette fluctuation n'est que temporaire », affirme l'agence.

Durant cette période, le taux des grossesses a fléchi de 17 % à 44,1 grossesses par 1000 adolescentes, en 1989, contre 53,4 en 1975.

Le taux de grossesses chez ces jeunes filles était par ailleurs sous la moyenne nationale à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et au Québec, tandis qu'il était supérieur à la moyenne nationale en Nouvelle-Écosse, en Ontario et dans les quatre provinces de l'Ouest.

Le nombre des grossesses chez les

adolescentes de Terre-Neuve ne figure toutefois pas dans le rapport, l'âge de la mère n'étant pas noté sur les certificats de naissance émis par cette province.

Moins d'adolescentes enceintes, par ailleurs, ont décidé de mener leur grossesse à terme à la fin des années 80. Les naissances chez les jeunes filles de 15 à 19 ans ont baissé de 46 % entre 1975 et 1987.

Des grossesses signalées chez les adolescentes en 1989, 58 % se sont terminées de façon normale, 36 % se sont terminées par un avortement thérapeutique et 6 % se sont soldées par un avortement naturel ou une fausse couche.

En 1975, 66 % des adolescentes enceintes rendaient leur bébé à terme,

25 % avaient recours à un avortement thérapeutique et 9 % subissaient une fausse couche ou un avortement naturel.

Le rapport souligne par ailleurs que la baisse du nombre des mariages chez les adolescentes a probablement contribué au fléchissement du taux de grossesses. La fréquence des mariages chez les adolescentes a en effet baissé de 77 % durant cette période, tombant de 49 pour 1000, en 1975, à 12 pour mille en 1989.

Le taux de grossesses chez les adolescentes canadiennes était 23 % plus faible, en 1985, que celui enregistré en Angleterre et au Pays de Galles, et de 61 % plus faible que celui signalé aux États-Unis.

Journaliste

LE DEVOIR est à la recherche de deux jeunes journalistes à titre de surnuméraires d'été pour travailler au sein de la section des informations générales.

Des études universitaires en journalisme ou en communication, une connaissance de la presse écrite et la maîtrise d'autres langues que le français seront des atouts.

Durée de l'emploi: 10 semaines
Rémunération: selon la convention collective en vigueur.
Envoyez vos candidatures avant le 26 mai à:

Bernard Descôteaux,
 rédacteur en chef et directeur de l'information,
LE DEVOIR
 211, rue du St-Sacrement,
 Montréal, (Qc)
 H2Y 1X1.

Le procès des 39 Mohawks d'Oka s'ouvre à Montréal par un cérémonial traditionnel

Eric Siblín

de la Canadian Press

C'EST sous le signe de la tradition indienne qu'a débuté, hier, le procès de 39 Mohawks accusés de 98 délits à la suite de la crise d'Oka, en 1990.

Une herbe douce fumante a tout d'abord circulé parmi les inculpés, qui l'ont humée en signe de purification et de remerciement au Créateur.

Puis le juge Louis Tannenbaum a accepté une demande des avocats de la défense, qui ne voulaient pas que les accusés soient obligés de se lever à chaque fois que le président du tribunal fait son entrée. Cette pratique, ont-ils plaidé, va à l'encontre de l'égalitarisme des autochtones.

Le juge Tannenbaum a cependant tenu à souligner que les jurés ne de-

vaient pas interpréter la façon d'agir des avocats comme un « manque de respect » à l'égard du tribunal.

Il y a eu, enfin, l'incident impliquant Milton Born With a Tooth, un leader peigan de la Lonefighters Society de l'Alberta. Le chef indien est entré dans l'enceinte du tribunal en levant un poing fermé en guise de solidarité avec les accusés.

« Je suis venu voir fonctionner exactement le même système judiciaire que j'ai vu en Alberta, a-t-il déclaré. Un système qui respecte les droits de développement plus que les droits autochtones. »

Avec d'autres membres de la Lonefighters Society, Milton Né-avec-une-dent a détourné les eaux de la rivière Oldman, en 1990, pour protester contre la construction d'un barrage dans le sud de l'Alberta.

« Nous protégeons nos terres, a-t-il

dit. Est-ce que les autochtones ont le droit de protéger leur propriété ? »

Les 39 inculpés ont été arrêtés le 26 septembre 1990, au moment où ils sortaient du centre de désintoxication de Kanesatake, où ils s'étaient barricadés.

Parmi les accusations portées contre eux, on relève : participation à une émeute, entrave à des officiers de la paix, voies de fait et possession illégale d'armes à feu.

Ellen Gabriel, qui a été l'un des porte-parole des Mohawks pendant la crise, a qualifié le procès de « farce ». « Nos gens sont jugés pour des actes criminels, a-t-elle noté, mais il s'agit de gestes politiques. »

Le premier témoin au procès, qui doit durer de trois à cinq mois, a été le major Alain Tremblay, qui a dirigé l'offensive militaire contre les Mohawks.

Le major Tremblay a raconté qu'il a reçu l'ordre d'avancer en territoire mohawk, afin « d'effectuer une certaine pression sur les Warriors, qui négociaient » avec l'armée.

Les jurés ont pu voir des vidéocassettes de l'offensive militaire. « À ce moment, a-t-il signalé, la tension a commencé à monter réellement. Une demi-douzaine de Warriors tenaient la position... et ils ont commencé à charger leurs armes et à viser dans notre direction. »

« Ils nous ont prévenus qu'ils tiraient si nous avançons. Nous avons poursuivi quand même notre avance et réussi à capturer leur position. »

Le major Tremblay avait raconté les mêmes faits, au début de l'année, au procès de trois Warriors, dont deux ont été condamnés et l'autre acquitté.



La candidate aux élections présidentielles, Mme Miriam Defensor Santiago, a voté hier dans un quartier de Manille.

Miriam Santiago en tête aux Philippines

MANILLE (AFP) — Après le dépouillement de 2% des bulletins de vote, Mme Miriam Defensor Santiago arrivait en tête, avec 28% des voix, des élections présidentielles d'hier aux Philippines, selon la chaîne de télévision ABS-CBN.

Selon ces résultats, diffusés ce matin, le candidat soutenu par la présidente Corazon Aquino, l'ancien ministre de la Défense Fidel Ramos, arrive en deuxième position avec 21,3% des voix, devant l'opposant de droite Eduardo Cojuangco, troisième avec 18,5%.

L'ex-président du Sénat Jovito Salonga obtient 13,1% des voix, selon ces résultats.

La veuve de l'ex-dictateur Ferdinand Marcos, Imelda Marcos, arrive en cinquième position avec 9,4% des voix, devant le président de l'Assemblée nationale Ramon Mitra, qui occupe la sixième place avec 7% des voix.

Le vice-président Salvador Laurel est en dernière position, avec 2,7%, selon ces mêmes chiffres partiels.

Il était trop tôt hier pour dire si Mme Santiago, ancienne juge, ex-secrétaire à l'émigration et candidate en marge du monde politique traditionnel, conserverait durablement son avance sur M. Ramos.

Une première conclusion paraissait du moins certaine : le scrutin tend pour une démocratie encore fragile à l'élection d'un des plus pacifiques et des moins frauduleux de l'histoire du pays, malgré sa complexité et son enjeu.

Aucun incident majeur n'a compromis un vote salué par Mme Aquino comme un signe de maturité des Philippines et de leur « attachement à la démocratie » rétablie il y a six ans, avec le renversement du dictateur Ferdinand Marcos après une élection truquée.

Les électeurs ont voté à 85% sous un soleil de plomb pour désigner leur prochain président parmi sept candidats, choisir leur parlement et quelque 17 000 responsables locaux entre 87 000 prétendants.

11 victimes, hier, quelques heures après avoir contacté les proches de celles-ci, comme Shelle McCallum, de Truro, en Nouvelle-Écosse.

Mme McCallum a indiqué qu'elle et ses deux enfants, âgés de neuf et 10 ans, devront faire preuve de beaucoup de caractère maintenant que son mari Harry est disparu.

« Nous allons devoir travailler ensemble », a déclaré Mme McCallum, qui a quitté la mine et est rentrée chez elle.

« Nous devons être forts l'un pour l'autre. Et mon fils est maintenant l'homme de la maison. Et il le sait. »

Sept des 11 hommes, qui étaient âgés de 22 à 41 ans, étaient de la Nouvelle-Écosse, deux de l'Alberta, un de la Saskatchewan et le dernier de Terre-Neuve, a précisé la GRC.

« Les corps ont tous été identifiés visuellement; ils sont tous intacts, a dit l'agent Ivan Baker. Il y avait quelques brûlures et des blessures liées à l'explosion. »

Les responsables miniers croient que les hommes sont morts sur le coup.

Par ailleurs, les sauveteurs dirigent de l'air frais dans les zones où demeurent pris au piège les 15 autres mineurs.

« L'avance sera maintenant beaucoup plus lente que celle que nous avons réalisée au cours des dernières 48 heures », a dit M. Benner.

Quant aux proches des manquants, « ils s'accrochent encore à l'espoir », a indiqué un membre de l'Armée du salut, le major Robert Slous.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ottawa

croire. D'autres, comme le député conservateur Patrick Boyer, expert de ce genre d'exercice, avait fait valoir que la valeur d'un référendum est proportionnelle à la capacité des deux points de vue de se faire entendre de façon équivalente.

■ le projet de loi ne prévoit pas de regroupement obligatoire sous des parapluies fédéraux du « oui » et du « non ». À la place, il indique que de tels comités peuvent être mis sur pied sur une base provinciale, etc...;

■ le projet de loi prévoirait des plafonnements des dépenses dans un camp comme dans l'autre mais, contrairement au Québec, il permettrait à l'intérieur de certaines limites à tous les groupes qui le désirent de faire campagne à l'extérieur des cadres délimités par la loi.

Selon le leader parlementaire du gouvernement Harvie André, qui pilote le projet de loi, la Charte des droits et la réalité politique canadienne dictent ces différences. Le ministre soutient en effet qu'il serait impossible de forcer par loi des gouvernements provinciaux à se regrouper sous un parapluie fédéral pour faire campagne dans leur propre province d'un côté ou de l'autre. Impossible également à cause des droits civiques, dit-il, d'empêcher des groupes de faire campagne à l'extérieur de comités structurés.

Sur la question centrale du financement des deux campagnes, le ministre s'en tient à dire que l'exercice fédéral doit être perçu comme étant équitable. « Personne ne devrait pouvoir affirmer que son côté n'a pu faire valoir son point de vue. » Mais, selon le ministre, le côté démocratique de l'opération sera assuré en autant que « tous les Canadiens peuvent exercer leur droit de vote et le faire dans le secret d'un isolat. »

La forme définitive du projet de loi n'a pas encore été arrêtée, mais à moins d'obstacles imprévus, indique-t-on, un avis annonçant le dépôt, vendredi, du bill référendaire fédéral serait déposé au Parlement dès demain. Dans cet esprit, le gouvernement Mulroney a entrepris, en fin d'après-midi hier, d'ultimes consultations à ce sujet auprès des deux principaux partis d'opposition et il a rencontré son premier obstacle.

Alors que le Parti libéral a répondu à l'invitation gouvernementale, le NPD ne s'y est pas présenté. Audrey McLaughlin réclame que le gouvernement associe le Bloc et le Parti réformiste à ses consultations.

Entretemps, les tractations entourant un référendum pan-canadien sur la Constitution ont pris un caractère encore plus urgent pour le gouvernement hier alors qu'à Vancouver, les négociations multilatérales que mène le ministre Joe Clark avec les provinces moins le Québec et les chefs autochtones se sont encore compliquées avec l'ajout de plus d'une demi-douzaine de nouveaux intervenants à la table.

Sous le titre de conseillers techniques du Conseil national des autochtones, des groupes incluant le Comité d'action nationale sur le statut de la femme, l'organisation nationale contre la pauvreté, le Conseil canadien des Églises, l'Association franco-canadienne de l'Alberta, un syndicat de

fonctionnaires et le Conseil des Canadiens ont maintenant tous des lettres de créance leur permettant de suivre les discussions de l'intérieur.

« Nos intérêts se rejoignent », a expliqué au sujet de cette initiative Ron George, du Conseil des autochtones. Dans son communiqué, le groupe avance « qu'il est temps que le peuple canadien retourne à la table constitutionnelle. »

Mais plusieurs gouvernements estiment que cette initiative imprévue est susceptible de compromettre encore davantage le succès des négociations actuelles. « Exception faite du Québec, tous les Canadiens étaient déjà représentés ici », a ainsi protesté le ministre albertain Jim Horsman.

Juste avant l'arrivée de ces nouveaux joueurs, Joe Clark avait rappelé qu'il restait à peine 20 jours à Ottawa et aux provinces pour produire un résultat concret, que les sujets comme le partage des pouvoirs qui intéressent particulièrement le Québec ont à peine été effleurés et « qu'il ne faut pas présumer que les négociations en cours seront couronnées par un succès. »

◆ Québec

avaient déjà accepté que leurs salaires soient gelés de janvier à juillet 1992.

Le gouvernement espérait, comme on le sait, selon sa proposition du 14 février, étaler sur deux ans des augmentations salariales prévues dès juillet 1992.

La réaction des syndicats n'avait pas tardé à se manifester. Les syndicats avaient mis au point divers moyens de pression, qui avaient culminé par une manifestation d'envergure rassemblant quelque 50 000 personnes dans les rues de Québec et de Montréal, le 12 avril dernier.

Reste le cas de la CEQ. La Centrale de l'enseignement du Québec, qui représente 110 000 syndiqués, fait bande à part dans ce dossier, ayant refusé d'adhérer à la coalition. Elle a déjà déposé ses demandes au gouvernement, veut signer un nouveau contrat de travail de deux ans et négocier l'ensemble des conditions salariales et normatives. Un marathon de négociations intensives se poursuit depuis quelques jours en vue d'en arriver rapidement à un règlement.

Quant à la question de la fiscalité à savoir si on doit faire payer les riches ou assurer un revenu plus décent aux pauvres et payer plus ou moins d'impôt pour avoir plus ou moins de services, elle sera l'objet d'un vaste débat public que le gouvernement mettra de l'avant prochainement, conformément aux demandes syndicales.

Le président du Conseil du Trésor en a donné l'assurance aux présidents des cinq centrales membres de la coalition intersyndicale des secteur public et parapublic, la semaine dernière.

En conférence de presse, hier, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Fernand Daoust, a dit que cette décision gouvernementale constituait en quelque sorte un monnaie d'échange visant à satisfaire les syndicats et à augmenter les chances qu'ils acceptent la proposition finale qui était sur la table.

La stratégie gouvernementale a porté fruit, puisque la proposition Johnson a davantage souri aux chefs syndicaux quand ils ont su, jeudi dernier, que le gouvernement était prêt à donner suite à la requête syndicale sur la question de la fiscalité.

« M. Johnson a pris un engagement solennel » de faire ce débat, a

dit M. Daoust, débat qui doit être préalable à toute coupure dans les services gouvernementaux et à toute révision des finances publiques, a fait pour sa part valoir, en substance, la vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Mme Claudette Carboneau.

« Il nous faudrait une sorte de commission Bélanger-Campeau », a dit M. Daoust, de la FTQ, c'est-à-dire une commission parlementaire mixte, composée d'élus et de non-élus, et itinérante, pour que les Québécois de toutes les régions du Québec puissent se prononcer sur le sujet.

Cependant, même si on confirme au cabinet du ministre Johnson l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec ce projet, on soutient qu'il est encore trop tôt pour dire quelle forme prendra ce débat : forum ? colloques ? commission parlementaire ? On étudie les différentes hypothèses.

◆ La direction

dant que Claude Morin compte d'inconditionnels supporters au caucus. « Je serai probablement harponné au passage par les anciens johnsonnistes ».

Députée de Maisonneuve, Louise Harel n'est pas moins outrée que son collègue Godin du rôle d'informateur joué par le père de l'étalement auprès de la GRC. Elle ne voit cependant pas l'utilité d'exiger son expulsion du parti, estimant qu'il n'aura pas d'autre choix que d'offrir sa démission. En attendant, il lui paraît essentiel que l'exécutif du parti, qui a entériné vendredi dernier la position de M. Parizeau, retourne à Claude Morin les sommes qu'il a contribuées à la caisse, à même les dons de la GRC. Alors que la loi interdit d'accepter des contributions des entreprises, des syndicats, des personnes morales, Louise Harel ne voit pas très bien comment le parti pourrait accepter de l'argent de la GRC.

À travers ces expressions d'indignation, le vice-président du parti tente d'apaiser le sentiment d'impatience, sinon de colère, qui émerge dans les rangs du parti. Il dit comprendre l'irritation de Gérard Godin et Louise Harel mais estime qu'il est prématuré de parler de mesures disciplinaires, considérant que de nouveaux faits sont quotidiennement portés à la connaissance du public. L'ancien ministre de la Justice, Marc-André Bédard, doit faire connaître aujourd'hui, par voie de communiqué, sa version des faits. Et Bernard Landry compte sur cette intervention pour éclaircir le mystère qui entoure encore toute cette affaire.

« Rien n'est exclu. Je comprends Gérard Godin, qui a une grande sensibilité à ces choses, ayant lui-même été une victime personnelle de la magouille des services secrets. Je comprends également la demande de Mme Harel et l'on réfléchit aux actions qu'il faudra éventuellement prendre. Mais on ne fera rien tant qu'on n'aura pas plus d'informations sur la table. »

L'affaire Morin a également eu des échos à l'extérieur du parti. En 1969, alors que Marcel Masse était ministre unioniste des Affaires intergouvernementales, son sous-ministre Claude Morin a eu des rencontres avec des agents de la GRC. Appelé à commenter cette révélation depuis Ottawa, M. Masse a pris la défense de son ancien collaborateur et accepté ses explications du rôle qu'il a joué à l'époque. « Je suis profondément convaincu qu'il a servi les intérêts du Québec. »

Le solliciteur général, Doug Lewis, a également commenté cette affaire à la sortie des débats de la Chambre des communes. Il a refusé de garantir que la GRC ou le Service canadien du renseignement de sécurité n'avaient plus recours à des informateurs au sein des partis politiques de gouvernements provinciaux. Pour sa part, le ministre fédéral de la Santé, Benoît Bouchard, a exprimé le vœu que cette histoire

n'ait pas d'influence sur le cours des négociations constitutionnelles. « Il ne faudrait pas. »

Depuis Montréal, les milieux nationalistes ont réagi tantôt avec prudence, tantôt avec fermeté. Le président de la FTQ, Fernand Daoust, a blâmé Claude Morin d'avoir accepté de se prêter à ce jeu avec la GRC. « L'opinion que je m'étais faite de lui a beaucoup changé. Il s'est mis les pieds dans les plats ». Le président de la CSN, Gérard Larose, a fait savoir qu'il attendra d'avoir en main toute l'information disponible avant de tirer ses conclusions. Enfin, le président du Mouvement Québec, Serge Demers, a dit y voir une nouvelle ingérence du fédéral dans le fonctionnement de la démocratie au Québec. « Mais, ça n'affecte en rien le moral de la population, ni celui des militants souverainistes. Ça n'affecte pas le désir des Québécois de tenir un référendum. »

◆ Le fisc

Cette entente facilitera la tâche du Revenu dans les actions en recouvrement intentées contre les professionnels qui se seront rendus coupables de fraude.

Au cabinet du ministre du Revenu, on nie qu'il y ait quelque lien que ce soit entre cette entente et la préoccupation du gouvernement de réduire ses dépenses dans le domaine de la santé. C'est pure coïncidence. Des négociations en vue d'en arriver à pareille entente sont en cours depuis plusieurs années. Elle s'inscrit, dit-on, dans « l'évolution normale » des méthodes du ministère.

L'entente n'a pas été conclue non plus pour contrer un quelconque mouvement d'évasion fiscale. Le porte-parole du ministre Raymond Savoie affirme qu'il n'y a pas plus d'évasion fiscale chez les médecins qu'ailleurs.

Des histoires d'horreur sont toutefois véhiculées dans les couloirs. Ainsi parle-t-on de médecins spécialistes qui gagnent au-delà de 200 000 \$ par an, investissent ces sommes dans diverses entreprises et déclarent faillite avant même d'avoir versé un cent en impôt. L'entente ne mettra pas fin à ce genre de pratique, mais permettra au fisc d'évaluer de manière indéniable les sommes dues par l'individu et facilitera sa condamnation par un tribunal.

Revenu Québec peut obtenir ces renseignements de la Régie seulement pour les fins d'application des lois fiscales. Il ne pourra pas « aller à la pêche ». Chaque cas devra être traité individuellement. Et les renseignements obtenus seront gardés confidentiels. Aucun renseignement ne sera communiqué par la Régie sur la nature des actes médicaux posés mais seulement sur les montants reçus.

◆ Halifax

prêts garantis par Ottawa et de 12 millions \$ de fonds provinciaux, qui ont rendu possible l'ouverture de la mine de Westray, il y a un an.

Hier, aux Communes, les trois partis fédéraux ont exprimé leurs regrets à la suite des décès survenus à la mine. Et ceux de l'opposition ont promis de poser des questions.

Sur le terrain, les équipes de sauvetage se préparaient hier soir à faire des forages exploratoires dans les coins les plus reculés de la mine de charbon de Westray, avec l'espoir de retrouver des survivants du coup de grisou qui y a fait au moins 11 victimes.

Pataugeant dans l'eau jusqu'à la taille et enjambant les débris, les équipes de cinq hommes sont à 300 mètres des 11 mineurs dont on a plus de nouvelles depuis samedi matin.

Un porte-parole de la houillère de Westray a fait savoir qu'il faudrait peut-être encore plusieurs jours avant que les disparus ne soient retrouvés.

« Dans des conditions optimales, si aucune difficulté ne survient, nous estimons qu'ils pourraient (atteindre les hommes) en une ou deux heures », a dit Colin Benner.

« En cas de difficulté, cela pourrait être plusieurs, plusieurs jours. » Les recherches avançaient lentement, hier. Menés par un groupe d'experts se trouvant à 350 mètres au-dessus d'eux, et chacun emportant un équipement respiratoire pesant quelque 16 kg, les sauveteurs font face à la menace constante du monoxyde de carbone et du méthane.

« C'est comme escalader une pente escarpée dans le noir, en portant un équipement de plongée », a dit M. Benner.

Les sauveteurs ont déjà découvert les corps de 11 mineurs, dimanche, et l'espoir de retrouver vivants les 15 autres hommes qui manquent à l'appel s'amincit.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a divulgué l'identité des

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361
Administration..... (514) 844-3361
Rédaction..... (514) 842-9628
Annonces classées..... (514) 286-1200
Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 989-0818
"La maîtrise des technologies"

12 mai

par la PC et l'AP

1986: le ministre de l'Industrie, Sinclair Stevens, démissionne du cabinet soupçonné d'être impliqué dans un conflit d'intérêt.

1985: mort du peintre, sculpteur et écrivain français Jean Dubuffet, né en 1901.

1982: les gardes du corps de Jean-Paul II maîtrisent un prêtre intégriste, qui s'apprêtait à poignarder le pape au sanctuaire de Fatima, au Portugal.

1981: un second militant de l'IRA succombe à une grève de la faim à la prison de Maze, près de Belfast.

1975: Washington annonce qu'un bateau cambodgien a arraisonné le cargo américain Mayaguez dans les eaux internationales, à une centaine de kilomètres au large de la côte du Cambodge.

1970: Montréal est choisie pour organiser les Jeux Olympiques de 1976.

1965: l'Allemagne Occidentale établit des relations diplomatiques avec Israël, ce qui entraîne une rupture des pays arabes avec Bonn.

1949: le blocus de Berlin par les Soviétiques prend officiellement fin.

1947: l'écrivain Gabrielle Roy, auteure de Bonheur d'occasion, devient la première femme à être invitée à siéger au sein de la Société Royale du Canada.

1943: les combats cessent en Afrique du Nord avec la reddition des forces allemandes au Cap Bon, en Tunisie.

ECONOMIE

Le Devoir, mardi 12 mai 1992

« Le système fiscal canadien est pourri »

L'Institut C.D. Howe conseille de diviser les pouvoirs de taxation

Suzanne Dansereau
de la Presse canadienne

TORONTO — Le système fiscal au Canada est pourri, coûte cher à administrer et réduit notre compétitivité. Il devrait être réformé de façon à ce que ce soit les provinces qui détiennent le pouvoir exclusif de taxer les biens et les services, tandis qu'Ottawa aurait la compétence exclusive des impôts sur les sociétés.

Voilà ce que propose l'Institut C.D. Howe dans sa plus récente étude publiée hier. Effectuée par les économistes Irene K. Ip et Jack M. Mintz, l'étude est la dernière d'une série sur l'économie et la question constitutionnelle.

Dans un commentaire ajouté en annexe, l'économiste québécois Claude Forget écrit que les propositions avancées simplifieraient la vie des payeurs de taxes, mais il doute

que les bureaucrates soient disposés à faire des changements si radicaux qu'ils risquent de mettre leurs emplois en péril.

L'étude du C.D. Howe propose que les changements au système fiscal canadien se fassent en deux étapes.

Dans un premier temps, le gouvernement fédéral devrait céder aux provinces son pouvoir de taxation sur l'alcool, les cigarettes, l'essence et autres taxes mineures. En échange, les provinces devraient abandonner leur pouvoir de taxation sur les impôts aux sociétés et sur le capital. Ottawa serait légèrement gagnant dans cet échange.

Dans une deuxième étape, le gouvernement fédéral devrait céder la Taxe sur les produits et services (TPS) aux provinces. Cette taxe génère 18 milliards \$ de revenus cette année.

Pour compenser la perte de revenus de Ottawa, l'on devrait soit revoir les points d'impôts, soit laisser le fédéral se désengager des Programmes fédéraux établis (PFE) et du Régime d'assistance publique (RAPC), recommande l'étude. On pourrait également envisager une remise aux provinces des responsabilités financières en matière d'habitation et d'assurance-chômage.

Ce qui est sûr, c'est qu'il faudrait revoir la formule de péréquation, préviennent les auteurs.

Quoi qu'il en soit, la TPS devrait être provinciale pour empêcher qu'Ottawa joue un trop grand rôle en matière de taxation, indique l'étude.

« Avec la suprématie qu'il exerce dans l'impôt aux sociétés et aux particuliers, le rôle du fédéral est disproportionné par rapport aux provinces, écrivent les auteurs de l'étude. Si le fédéral veut garder le contrôle sur les impôts, il devrait laisser le champ des taxes de vente aux provinces. »

Au Canada, il existe plusieurs types de taxes sur la consommation.

Au palier fédéral, il y a bien sûr la TPS, mais aussi les taxes sur l'essence, le tabac, l'alcool, le vin et autres produits comme les bijoux; puis il y a les droits et les frais de douanes. Au palier provincial, il y a les taxes de vente au détail et d'autres taxes sur les biens. « Un vrai cauchemar administratif qui coûte cher d'application », estiment les auteurs.

Selon Mme Ip, le payeur de taxe y gagnerait si les taxes de vente ne relevaient que d'un gouvernement plutôt que des deux paliers. « À tout le moins, il saurait où diriger ses pressions pour réduire les taxes à la consommation », a-t-elle expliqué hier en entrevue.

Et, pour illustrer l'ampleur de la taxation sur les produits au Canada, son étude mentionne qu'une bouteille de whisky qui coûte 4,42 \$ au prix du gros, est taxée à 100 % par le fédéral et à 300 % par la province. Son coût final pour le consommateur : 22,09 \$.

L'étude conclut : « tant que le statu quo existera dans le domaine de la taxe de vente, le Canada sera moins compétitif et subira des pertes en termes de ressources financières et humaines. »

D'autre part, la raison pour laquelle le fédéral devrait avoir l'exclusivité en matière d'impôt sur les entreprises et le capital est la suivante : si l'on veut une union économique réelle au Canada, il faut empêcher que l'impôt aux sociétés varie d'une province à l'autre.

« Cela nuit à la libre circulation du capital au Canada », notent les auteurs.

« Si l'on a un champ que le fédéral devrait occuper, c'est bien celui-là (l'impôt aux sociétés) », concluent-ils.

Quant à l'impôt sur les particuliers, il devrait demeurer une compétence partagée. Cela demeure la plus importante source de revenus des gouvernements, fait-on remarquer.



Une taxation stratosphérique sur l'alcool.

Moody's craint pour le futur de Bell Canada

LE MONOPOLE de Bell Canada sur les services téléphoniques au Québec et en Ontario pourrait bientôt prendre fin, selon les services d'investissement de Moody's à New York.

La firme de cotation de crédits a annoncé hier qu'elle avait amorcé une révision de la cote accordée à Bell et qu'il en serait ainsi tant que le CRTC n'aurait pas rendu sa décision sur la pertinence d'ouvrir la porte à la concurrence dans le marché des communications. Le CRTC doit trancher ce débat en juin ou l'automne prochain.

« Moody's estime qu'il y a une forte possibilité que le CRTC autorise l'introduction de compétiteurs », a indiqué hier le directeur du département des Communications et de la technologie à New York.

Pour l'instant, Bell Canada détient un monopole sur les appels locaux et interurbains en Ontario, au Québec et dans certaines parties des Territoires du Nord-Ouest.

Unitel, détenu à 60 % par CP Ltd. et à 40 % par Rogers Communications, a fait des représentations auprès du CRTC pour contester cette situation de monopole. D'autres applications ont également été présentées par BC Rail Télécommunications, LightTel, et Call-Net Télécommunications.

Un représentant de Moody's a indiqué hier que Bell Canada pourrait avoir à hausser ses tarifs au Québec et en Ontario si elle perdait ce monopole. La direction de Bell s'est dite choquée que la firme fasse cette annonce avant même que le CRTC n'ait pris sa décision finale. « Cette décision se base sur l'hypothèse que Bell ne réussira à défendre son monopole actuel. Nous ne sommes pas d'accord avec cette présomption », a déploré hier un représentant de Bell.

Libre-échange à trois : l'industrie du vêtement veut une autre stratégie

Catherine Leconte

INQUIÈTE de l'intransigeance manifestée jusqu'ici par les Américains dans les négociations Canada/États-Unis/Mexique en vue d'un Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), l'industrie canadienne du vêtement a solennellement recommandé hier au négociateur en chef d'Ottawa, John Weekes, de changer de stratégie.

L'industrie estime qu'en ce qui concerne le textile-vêtement, M. Weekes devrait chercher simplement à négocier séparément un accord bilatéral avec le Mexique et laisser quasi inchangées les dispositions de l'accord de libre-échange canado-américain existant (ALÉ).

M. Weekes devait prendre la parole hier soir à Montréal devant le congrès inaugural de la Fédération canadienne du vêtement, dont les délégués avaient le matin même adopté à l'unanimité cette recommandation. Car tel qu'il est actuellement proposé, affirme la Fédération, l'ALÉNA « risque de faire disparaître cette industrie d'un seul coup de plume ». En effet, selon elle, les nouvelles règles d'origine (exigences quant au contenu minimal de fibres d'origine nord-américaine dans les produits finis destinés à l'exportation) « ouvriraient le marché canadien aux importations américaines et mexicaines tout en imposant des limites à l'exportation canadienne vers les États-Unis ».

Bref, le projet d'ALÉNA, dans sa forme la plus récente, c'est-à-dire tel que rédigée lors de la 9ème rencontre des négociateurs en chef tenue à

Mexico fin avril, est « totalement inacceptable », a affirmé hier en entrevue Jack Kivenko, producteur montréalais de jeans et président de l'Institut canadien des fabricants de vêtements.

Selon M. Kivenko, les Mexicains ont d'ores et déjà accepté les propositions américaines en matière de textile-vêtement et sont prêts à signer l'ALÉNA telle quelle. Et si, comme il s'y attend, les négociateurs canadiens ne parviennent pas à les faire modifier dans le sens jugé nécessaire par l'industrie, le mieux qu'ils aient à faire est de dire : « Merci beaucoup, mais nous ne signons pas l'ALÉNA » et de négocier éventuellement un accord bilatéral ultérieur avec le Mexique.

Cela dit, a-t-il ajouté, exercer ainsi, en quelque sorte, un « droit de retrait » unilatéral du futur accord de libre-échange tripartite serait une décision éminemment politique. En ce sens, la recommandation faite à M. Weekes hier était aussi un message passé au ministre canadien du commerce extérieur.

L'Institut que préside M. Kivenko représente environ 250 fabricants de vêtements du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, qui regroupent à eux seuls quelque 80 % de la capacité de production totale de l'industrie canadienne du vêtement.

La Fédération canadienne du vêtement est destinée à prendre la relève de cet institut d'ici un an, de façon à en accroître le membership et à l'étendre à toutes les provinces. Le congrès qui se tenait hier à Montréal visait notamment à en rédiger les futurs statuts.

Mercedes se restructure

HANOVRE, Allemagne (Reuter) — Mercedes-Benz AG, filiale automobile de Daimler-Benz AG, projette de restructurer ses opérations en Allemagne en un réseau de 20 à 25 centres de profits décentralisés. « Nous segmenterons la société en unités indépendantes », a dit hier Helmut Werner, président élu de Mercedes.

Helmut Werner espère ainsi réduire de plus de la moitié, voire des deux tiers, les écarts de coût de production avec les Japonais, lesquels sont actuellement de 35 %.

Chaque centre assumera une ges-

tion autonome et disposera ainsi d'une plus grande liberté pour commercialiser directement les produits mais cette nouvelle structure ne se traduira pas par l'éclatement de Mercedes en une multitude de sociétés par actions, a ajouté Helmut Werner. Mercedes veut aussi accroître sa productivité en instaurant une « direction amicale », ce qui se traduira par une compression des personnels administratifs de son siège de Stuttgart et l'instauration de nouvelles procédures de travail.

Le carcan de Maastricht, un frein à la relance économique

Yves Clarisse
de l'Agence Reuter

PORTO — Le carcan de Maastricht a été aux États membres de la Communauté européenne toute velléité de pratiquer une politique de relance économique audacieuse.

Les ministres des Finances des Douze ont découvert samedi à Porto que leur marge de manoeuvre individuelle était désormais quasi inexistante, même si les maux dont souffrent leurs économies sont parfois très différents.

Réunis pour débattre de l'initiative européenne de croissance « prônée par la France afin d'accélérer une activité économique trop faible pour faire reculer le chômage, ils ont récité leur credo maastrichtois.

Plus question, ont-ils dit en chœur, de stimuler la croissance par l'augmentation des dépenses publiques, comme cela a très souvent été fait dans le passé.

L'école buissonnière économique est désormais interdite aux Douze, qui ont les yeux rivés sur les critères à respecter — déficit budgétaire et inflation faibles — pour faire partie du peloton de tête de la monnaie unique, qui sera lancée en 1999 au plus tard.

Aucun des « grands argentiers » n'a remis en cause ces tables de la loi, qui font de la croissance et des mesures qui pourraient l'encourager — comme une baisse des taux d'intérêt — une conséquence de la stabilité des prix.

« Tout le monde a été très prudent », notait après la réunion Eric Hoffmeyer, le président du comité des gouverneurs des banques centrales de la CEE. « Personne ne voulait être soupçonné de vouloir changer la politique de stabilité. »

Les Douze se sont dès lors entendus sur un catalogue de mesures structurelles et macro-économiques dont la plupart ne portaient aucunement à polémique.

Il y est question d'une meilleure coordination économique avec le Japon et les États-Unis, de la ratification rapide du traité d'Union monétaire, de la nécessité d'augmenter l'épargne, de la réalisation du marché unique de 1993, de la conclusion des négociations du GATT pour libéraliser les échanges mondiaux et de l'assouplissement des marchés du travail et des capitaux.

« Tout cela ne mange pas de pain », soulignait un expert de la Commission européenne après la réunion.

Les Douze en sont dès lors réduits à resserrer quelques boulons, même s'il est probable que les philosophies politiques de chaque gouvernement déboucheront sur des mesures différentes.

Ainsi, les Britanniques, les Portugais et, de façon plus inattendue pour un gouvernement socialiste, les Espagnols, se sont-ils félicités de ce que le principe d'une dérégulation sociale, notamment sur les horaires de travail, ait été cité comme moyen de relancer l'activité.

Beaucoup d'autres faisaient cependant la moue. « Ce n'est pas l'obsession des Douze dans leur ensemble », notait Michel Sapin, ministre français des Finances.

Mais jamais il n'a été ouvertement question de l'objectif principal poursuivi depuis des années au ministère français des Finances par le premier ministre Pierre Bérégovoy et par son successeur, c'est-à-dire une réduction significative des taux d'intérêt.

Rollande Parent
de la Presse canadienne

LES CLIENTS de Gaz Métropolitain auront bientôt droit à une réduction moyenne de 6 % du total de leur facture, une économie annuelle de 65 \$ pour le propriétaire d'une maison unifamiliale dont le chauffage et le chauffe-eau fonctionnent au gaz.

Cette réduction qui s'appliquera à tous les clients de Gaz Métropolitain, autant résidentiels que commerciaux et institutionnels, sera rétroactive au 1er mai, valable pour une durée minimale de six mois et prendra effet dès que la Régie du gaz naturel aura approuvé la modification.

En conférence de presse, hier, le président et chef de la direction, André Caillé, a expliqué que la réduction annoncée découle d'une diminution de 20 % du prix du gaz consentie récemment par Western Gaz Marketing Limited, un important fournisseur de Gaz Métropolitain qui fournit le cinquième de l'approvisionnement.

« C'est une bonne nouvelle. Ça montre que la déréglementation du prix du gaz (décrétée en 1985) fait son oeuvre. Il y a de la concurrence qui conduit à des réductions de prix. »

La baisse de 20 % des prix de la Western Gaz Marketing ne se traduit pas par une diminution équivalente de la facture des clients de Gaz Métropolitain, mais de 6 %, parce que la facture comprend outre le prix du gaz, les coûts reliés au transport et à la distribution de ce gaz.

Le président Caillé n'écartera pas d'autre part que d'autres fournisseurs de gaz abaissent également leurs prix à court terme, ce qui pourrait se traduire par « une petite réduction ».

À plus long terme, M. Caillé ne prévoit pas d'augmentations significatives du prix du gaz du fait que les réserves des fournisseurs sont suffisantes pour assurer la sécurité des approvisionnements pour les 50 prochaines années et que les coûts reliés à la recherche de nouveaux gise-

ments sont stables ou à la baisse. Gaz Métropolitain occupe au Québec 15 % du marché énergétique. Le pétrole arrive en tête avec 43,7 %, l'électricité 39,4 % et le charbon avec 1,4 %.

Selon une publication récente émanant du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources, le gaz naturel reste une forme d'énergie sous-utilisée au Québec comparativement aux autres provinces. Au Québec, la part du gaz dans la consommation totale est de 15,5 %, comparativement à 35,1 % en Ontario, 53,3 % en Alberta et 31,6 % dans l'ensemble du Canada.

Toujours selon le ministère de l'Énergie, le prix du gaz naturel est plus avantageux que celui de l'électricité, dans tous les secteurs, autant résidentiel que commercial et industriel.

Gaz Métropolitain contrôle la totalité des ventes de gaz sur le territoire québécois à l'exception des volumes vendus par Gazifère dans les municipalités d'Aylmer, de Gatineau et de Hull.

« Les Douze ont décidé que ce qu'ils faisaient était bon et qu'il faut continuer sur la même voie », a déclaré Jorge Braga de Macedo, ministre portugais des Finances, dont le pays préside pour l'instant la CEE.

« Le résultat pourrait être des taux d'intérêt moins élevés que ce qu'ils sont maintenant », a-t-il ajouté.

La France ne désespère cependant pas d'obtenir gain de cause, même si l'Allemagne, confrontée au coût de son unification et à d'importantes hausses de salaires, a martelé à Porto qu'elle devait maintenir des taux d'intérêt élevés pour contenir son inflation et son déficit budgétaire.

« Il n'y a pas de marge de manoeuvre », a expliqué Helmut Shlesinger, président de la Bundesbank.

La France, en revanche, connaît un déficit budgétaire et une inflation basse et son gouvernement voudrait encourager les timides signes de reprise de la croissance pour améliorer la situation de l'emploi à moins d'un an des élections législatives de 1993, que tous les sondages prédisent catastrophiques pour le Parti socialiste.

Même si les taux d'intérêt élevés sont considérés comme le principal obstacle à une reprise de la croissance, qui ne devrait pas dépasser 1,75 % en 1992 et 2,5 % en 1993, selon les dernières prévisions de la Commission européenne, toute action isolée serait pourtant vouée à l'échec et

soumettrait le franc français à rude épreuve.

Michel Sapin n'a pourtant pas paru déçu par les résultats de la réunion. « On fait en sorte que naisse quelque chose (...) qui soit de nature à réduire les taux d'intérêt », a-t-il dit.

Le ministre français a relevé des signaux encourageants, comme le plan allemand de réduction du déficit budgétaire, la baisse du taux de base bancaire en France et la réduction des taux directeurs au Royaume-Uni.

Pour Paris, l'échéance est désormais le sommet des sept pays les plus industrialisés (G-7) de Munich, en juillet, où une Communauté européenne unie pourrait convaincre États-Unis et Japon d'adopter une stratégie mondiale.

Mais Carlos Solchaga, ministre espagnol des Finances, prônait la prudence. « Nous devons faire attention à ne pas donner à l'opinion publique l'idée irréaliste que la relance économique sera rapide. »

FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT

10,8%

Rendement annuel composé, au 27 mars 1992.

Le rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur.

Anjou : 355-2050 / 1 800 361-5808 • Brossard : 445-3224 / 1 800 361-4416 • LaSalle : 366-1175 / 1 800 361-6633 • Laval : Complexe Daniel-Johnson 686-8840 / 1 800 361-7964
Val des Arbres 668-5223 / 1 800 361-3801 • Longueuil : 679-2810 / 1 800 361-5058
Montréal : Complexe Desjardins 286-3225 / 1 800 361-2680, Pcj/Sainte-Catherine 499-8440 / 1 800 361-3915 • Pointe-Claire : 650-3717 / 1 800 361-7864

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus disponible dans nos succursales seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa.

Fiducie Desjardins
POUR GERER L'AVENIR

Avis de Dividende

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le Conseil d'Administration de PanCanadian Petroleum Limited a déclaré un dividende trimestriel de quinze cents (15¢) par action sur les actions ordinaires de la Compagnie, payable mardi, le 30 juin, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires vendredi le 12 juin 1992.

Par ordre du Conseil
Laurie J. Schuller
Secrétaire de la Compagnie

8 mai 1992
Calgary, Alberta

PanCanadian
PETROLEUM LIMITED

Un 19e record du Dow Jones

NEW YORK, Reuter — Wall Street a clôturé en hausse hier, les investisseurs tablant sur une prochaine baisse des taux d'intérêt américains.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé en hausse de 28,18 points, soit 0,84 %, enregistrant un nouveau record à 3.397,59, le 19e depuis le début de l'année.

Le dernier record — 3.378,13 points — remontait au 4 mai.

Les hausses ont dépassé les baisses dans un rapport de 4/3 dans un marché actif de 147 millions de titres échangés.

L'indice composé NYSE a gagné 1,27 à 230,47.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1759.29 + 31.41
TSE-300	3427.23 + 52.80
Dow Jones	3397.58 + 28.17
Dollar canadien (US Cents)	82.97 - .16
Or (New York-US\$)	336.70 + .70

SNC

Avis de dividende

Le conseil d'administration de la société Le Groupe SNC inc. a déclaré un dividende trimestriel de cinq cents (0,05 \$) l'action quant aux actions de catégorie A à droit de vote subalterne en cours et aux actions de catégorie B en cours de la société payable le 3 juin 1992 aux actionnaires inscrits aux registres de la société à la fermeture des bureaux le 20 mai 1992.

Par ordre du conseil d'administration
Y. Laverdière
Secrétaire

Montréal (Québec)
Le 6 mai 1992

Le Groupe SNC inc.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La CEE impose des sanctions à la Serbie

BRUXELLES (Reuter) — La Serbie a fini par faire perdre patience à la Communauté européenne, qui a adopté hier une série de sanctions diplomatiques contre Belgrade pour l'obliger à retirer ses troupes de Bosnie-Herzégovine.

« Chaque fois que la bataille fait rage, que des innocents sont tués, le rôle de l'armée fédérale est prépondérant », a dit Hans Van Den Broek, le chef de la diplomatie néerlandaise.

Les ministres des Affaires étrangères des Douze ont décidé hier de rappeler leurs ambassadeurs à Belgrade en consultation et d'exclure jusqu'au 29 juin la Serbie de tous les travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération (CSCE).

La nouvelle Yougoslavie créée par le Monténégro et la Serbie sur les ruines de l'ancienne fédération sera isolée dans les enceintes internationales, à commencer par la prochaine réunion de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ont-ils convenu.

Si le retrait de l'armée ex-fédérale de Bosnie n'est pas obtenu avant le 18 mai, la CEE pourrait aller jusqu'à rompre ses relations diplomatiques avec Belgrade, a ajouté Gianni Micheli, ministre italien des Affaires étrangères.

« Le pas suivant sera celui des sanctions économiques et cela pourrait aller jusqu'à l'embargo total », a déclaré son homologue belge Willy Claes. La Commission européenne a d'ailleurs été chargée de préparer une étude sur ces sanctions.

Les choses n'étaient pourtant pas aussi claires au début de la réunion. Un diplomate portugais, dont le pays préside pour l'instant la CEE, soulignait ainsi que les observateurs européens présents à Sarajevo faisaient aussi état de provocations des forces musulmanes et croates en Bosnie.

La France et la Grèce souhaitent que la Communauté persiste dans l'attitude prudente qu'elle avait jusqu'à présent adoptée contre la Serbie en dépit des durs combats de Bosnie.

Mais, comme dans le cas de la reconnaissance par la CEE de la Croatie et de la Slovénie, en décembre dernier, Hans-Dietrich Genscher, dont c'était la dernière réunion européenne après 18 années passées à la tête de la diplomatie allemande, a pesé pour faire pencher la balance.

Les responsables sont clairement montrés du doigt dans la déclaration



Trois Casques bleus des Nations unies, deux Russes et un Canadien, le sergent Wealant, ont examiné hier des cartes alors qu'ils patrouillaient une rue du village de Tenja en face d'Osijek, en Croatie.

adoptée par les Douze à l'issue de leur réunion.

« Bien que toutes les parties aient contribué, chacune à sa manière, à la situation actuelle, la plus grande partie du blâme retombe, de loin, à la fois directement, et indirectement par leur soutien aux forces irrégulières serbes, sur l'Armée nationale (JNA) et les autorités de Belgrade qui exercent le contrôle sur l'armée », ont-ils affirmé.

Pour faire bonne mesure, les Douze exhortent à la démobilitation des forces de défense territoriale et demandent aux Croates d'éviter toute incursion de « forces militaires et para-militaires ainsi que le trafic d'armements » en Bosnie.

Les diplomates expliquent cette décision par les maladroites de la

Serbie, qui exerce par exemple un blocus sur le port de Sarajevo pour empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence dépechée par la communauté internationale.

Le 23 avril, le bombardement de Sarajevo par l'armée ex-fédérale s'est arrêté deux heures avant une visite de Joao de Deus Pinheiro, ministre portugais des Affaires étrangères, pour reprendre une heure après son départ, a expliqué l'un d'eux.

Le simulacre de la conférence de paix patronnée par la CEE, où le président serbe Slobodan Milosevic fait des professions de foi pacifiques aussitôt démenties sur le terrain, a également irrité au plus haut point la diplomatie européenne.

La détérioration de la situation rend « de plus en plus incertaine la possibilité de progrès dans ces pourparlers et jette un doute sur la viabilité de tout accord susceptible d'être atteint dans ceux-ci », ont déclaré les Douze.

« L'armée fédérale est désormais considérée comme une armée d'occupation », a souligné Fernando Balsem, porte-parole du gouvernement portugais, dont le pays préside la CEE.

Douglas Hurd, secrétaire au Foreign Office, a estimé que ces mesures étaient de nature à convaincre les Serbes qu'ils n'ont « rien à gagner en tuant leurs voisins (...) J'espère que cela arrivera en Bosnie comme cela est arrivé en Croatie ».

Les Palestiniens veulent des progrès dans les pourparlers bilatéraux

BRUXELLES (AFP) — Les Palestiniens ont fait dépendre hier d'éventuels progrès aux négociations multilatérales sur le Proche-Orient à une « percée dans les pourparlers bilatéraux » avec Israël.

« Le développement économique régional dépend de la réalisation d'une paix juste et durable dans la région, d'où l'urgence d'une percée dans les négociations bilatérales », a estimé la délégation palestinienne dans un communiqué publié à Bruxelles.

Pour leur part, les Israéliens avaient choisi la politique de la chaise vide, pour la première fois depuis le début du processus de paix au Proche-Orient, en boycottant hier à Bruxelles les pourparlers multilatéraux sur le développement économique régional.

L'absence de plusieurs participants — outre Israël, la Syrie et le Liban sont également absents — a été vivement critiquée hier par la CEE. « Nous pensons que (les absents) se privent d'une occasion importante » de présenter et de confronter leurs points de vue, a déclaré l'ambassadeur portugais Leonardo Mathias, chargé par la CEE de suivre ces travaux.

Cependant, un porte-parole de la Commission européenne a estimé qu'il ne fallait pas « dramatiser l'absence d'Israël, car ces discussions sont un long processus qui demande beaucoup de patience » et la CEE espère sa présence lors des prochaines réunions.

Le ministre israélien des Affaires étrangères David Lévy devait renouer hier soir ses homologues des Douze, mais dans le cadre d'une réunion du Conseil de coopération CEE-Israël.

Israël boycotte également les pourparlers multilatéraux d'Ottawa sur les réfugiés prévus du 13 au 15 mai. La raison en est la participation

aux travaux à Bruxelles et Ottawa de Palestiniens de la diaspora. Jusqu'à présent, seuls les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza ont participé aux négociations.

Selon les Israéliens, le feu vert de Moscou et Washington à la participation de ces Palestiniens viole les principes convenus lors de la conférence de Madrid d'octobre 1991. Ils estiment que la présence de la diaspora palestinienne permettra à l'OLP d'y participer. Israël refuse toujours de négocier avec l'OLP.

Absents aussi à Bruxelles hier, le Liban et la Syrie boycottent les multilatéraux tant que les bilatéraux n'auront pas apporté de progrès tangibles.

Une quarantaine de délégations participent à la réunion de deux jours à huis clos ouverte hier, dont des représentants de la CEE, des États-Unis et de la Russie.

« La paix et la coopération régionales sont les deux faces d'une même médaille et le succès de ces groupes multilatéraux est fonction du succès des négociations bilatérales », a déclaré M. Mathias.

Pour sa part, M. Juan Pratt, directeur général chargé des relations extérieures de la Commission européenne, « a lancé quelques idées de coopération sur la table des discussions », selon la Commission. Il a notamment évoqué la création d'une zone de libre-échange, la libéralisation des investissements, ainsi que plusieurs possibilités de coopération, dans le domaine de la mobilité de la main d'oeuvre, par exemple.

Les représentants de la CEE à la réunion ont fait référence à l'expérience de l'Europe en matière de coopération régionale (CEE, Benelux, Association européenne de libre-échange) et ont pris pour exemple la coopération nouée parfois entre anciens ennemis après la Deuxième Guerre mondiale.

Rafsanjani triomphe aux élections en Iran

TEHERAN (AFP) — Les proches du président Ali Akbar Hachémi-Rafsanjani, les pragmatiques, ont remporté une victoire écrasante aux élections législatives iraniennes, enlevant plus des trois-quarts des sièges, selon les résultats définitifs du second tour annoncés officiellement hier.

La tendance radicale, largement majoritaire dans le Parlement sortant, le Majles, n'a remporté qu'une quinzaine de sièges sur les 268 pourvus, les élections pour les deux sièges restant ayant été annulées et reportées.

À Téhéran, où se joue traditionnellement la vie politique iranienne, les pragmatiques ont remporté la totalité des trente sièges.

Aucun des chefs de file des radicaux, dont le président du Majles sortant, M. Mehdi Karoubi, n'est parvenu à s'y faire élire. Toutefois, trois élus présentés par les pragmatiques, les Rouhaniyat, figuraient aussi sur la liste des radicaux, les Rouhaniyoun, mais en fin de liste.

La participation dans la capitale a été de 1 025 629, soit 25 %, selon les estimations. Au premier tour, elle avait été supérieure à 2 millions. Pour l'ensemble du pays, la participation a été d'environ 50 %, selon les estimations, contre 65 % au premier tour.

Neuf femmes, contre quatre dans le précédent Parlement, ont été élues, dont cinq à Téhéran, toutes

considérées comme proches des pragmatiques.

Dès le premier tour, les Rouhaniyoun avaient perdu leurs fiefs de Qom et de Yazd. Au second tour, ils ont perdu ceux d'Ispahan, de Chiraz et de Machhad, où Hadi Khamenei, frère du guide la république islamique Ali Khamenei, a été battu.

Plusieurs témoins des Rouhaniyoun, notamment MM. Sadegh Khalkhali, ancien chef des tribunaux révolutionnaires, et Mohammad-Ibrahim Asgharzadeh, ancien porte-parole des étudiants qui avaient pris en otages les diplomates américains à Téhéran en 1979, avaient été écartés avant même le scrutin, le Conseil de surveillance, qui fait office de conseil constitutionnel, ayant rejeté leurs candidatures.

Dès dimanche, M. Karoubi a reconnu sa défaite et celle des siens en félicitant les nouveaux élus et en souhaitant bon courage aux anciens qui serviront la révolution là où ils seront ».

L'organe des radicaux, Salam, saluait de son côté la victoire de ses adversaires politiques en demandant « aux partisans de ceux qui ont été écartés de respecter leurs concurrents électoraux, car c'est le vote du peuple qui compte. Il ne faut pas que les protestations des vaincus soient mises à profit par les ennemis de l'intérieur comme de l'extérieur. Il faut préserver l'unité », avait-il ajouté.

L'Azerbaïdjan lance un appel à Eltsine

Le Haut-Karabakh serait tombé aux mains des Arméniens

AGDAM (Reuter) — L'Azerbaïdjan, reconnaissant finalement la perte de son dernier bastion dans l'enclave du Haut-Karabakh, a exhorté hier le président russe Boris Eltsine à faire reculer « l'agresseur » arménien.

Dans un appel publié par l'agence Itar-Tass, le président par intérim d'Azerbaïdjan, Iagoub Mamedov, a demandé à Boris Eltsine « de tout faire pour arrêter l'agresseur et empêcher une escalade de la violence ».

Il a expliqué au président russe que la dernière vague de violence avait éclaté en dépit des efforts internationaux pour mettre fin à un conflit qui a provoqué la mort de plus de 1500 personnes en l'espace de quatre ans.

« Tous les efforts de paix menés par les Nations unies, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, d'autres organisations internationales et des chefs d'État pour

trouver une solution sur le Haut-Karabakh et sur la frontière azéro-arménienne ont été vains », a dit Iagoub Mamedov.

Le vice-ministre iranien des Affaires étrangères Mahmoud Vaezi, qui joue un rôle de médiateur dans le conflit, a déclaré à Bakou qu'il était préoccupé par la reprise des combats dans l'enclave, a rapporté l'agence iranienne IRNA.

Il a précisé que ses entretiens avec le ministre azéri des Affaires étrangères, Hussain Sadikhov, portaient sur la recherche d'une formule permettant de résoudre le conflit.

Les dirigeants arméniens et azéris avaient signé un accord de cessez-le-feu vendredi dernier à Téhéran sous le parrainage du président Ali Akbar Hachémi Rafsanjani.

Dans une autre déclaration, le président azéri a lancé un appel à l'aide

aux républiques musulmanes de l'ancienne Union soviétique « pour empêcher un nouveau génocide contre le peuple azéri, la capture de portions importantes de son territoire et le redécoupage des frontières de l'Azerbaïdjan par l'Arménie ».

Les deux appels sont été diffusés après que l'Azerbaïdjan eut admis la perte de la ville stratégique de Choucha, située dans le Haut-Karabakh, au profit des forces arméniennes.

« Choucha est entre les mains des Arméniens. La bataille continue pour Lachin. La population ne doit pas paniquer », a dit le ministère de la Défense dans un communiqué radiodiffusé.

Lachin est située dans l'étroite bande de terre qui sépare l'enclave de la frontière arménienne. Sa prise permettrait aux Arméniens d'ouvrir un corridor vital. L'Arménie a démenti à plusieurs reprises toute tentative de prendre cette ville.

LOTTO

649

10 MILLIONS \$

CE MERCREDI

Approx.

Ça change pas le monde. Sauf que...

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Procès en Algérie

ALGER (Reuter) — Le procès de sept dirigeants du Front islamique du salut (FIS), dont son président Abassi Madani et son adjoint Ali Belhadj, incarcérés depuis juin dernier dans une prison militaire, aura lieu le 27 juin, a annoncé hier l'agence officielle de presse APS, citant une source sûre. Ces sept chefs de file du mouvement intégriste dissous avaient été arrêtés par l'armée en juin 1991 à la suite d'affrontements sanglants entre intégristes et forces de l'ordre qui avaient contraint les autorités à proclamer l'état de siège pour quatre mois et à reporter les premières législatives libres. Ils doivent répondre à titre individuel devant un tribunal militaire de plusieurs chefs d'inculpation, notamment celui de « conspiration armée contre l'autorité de l'État », qui les rend passibles de la peine de mort. Les avocats des dirigeants islamistes ont tenté en vain de leur arracher le statut de prisonnier politique avant de geler leur défense pour protester contre ce qu'ils considèrent comme l'absence de garanties de droit pour leurs clients. La justice militaire avait démenti ces accusations.

Unités spéciales accusées en Israël

JÉRUSALEM (Reuter) — Un groupe palestinien de défense des droits de l'homme a accusé, dans un rapport publié hier, des unités spéciales de l'armée israélienne d'avoir procédé à des « exécutions sommaires » de Palestiniens dans les territoires occupés. Le Centre palestinien d'information des droits de l'homme (CPIDH) affirme que les unités spéciales, composées de soldats d'élite déguisés généralement en Arabes pour traquer les activistes armés, ont abattu vingt-neuf Palestiniens au cours de l'année dernière. De source indépendante, on n'a toutefois recensé que vingt victimes présumées des unités spéciales durant la même période. « Les circonstances des assassinats par des unités secrètes et l'absence d'enquête par les autorités militaires témoignent d'une politique officielle israélienne d'exécutions sommaires », dit le rapport. Un porte-parole de Tsahal a qualifié ces accusations de « propagande à bon compte » en démentant que l'armée ait reçu ordre d'abattre des activistes palestiniens.

Échange de prisonniers

BAGDAD (AFP) — Le rythme de l'échange des prisonniers de guerre entre l'Irak et l'Iran, qui a repris dimanche sous la supervision du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), va être accéléré, a annoncé hier le quotidien irakien *As-Saoura*. Les responsables iraniens ont promis de « libérer, progressivement et en plus grand nombre, des prisonniers irakiens » toujours en Iran, ajoute le journal, organe du parti Baas au pouvoir à Bagdad, sans annoncer un calendrier précis. La veille, les deux pays ont échangé 77 prisonniers de guerre — sept Iraniens et 70 Irakiens — et les corps de six soldats morts pendant la guerre irako-iranienne de 1980 à 1988, a indiqué hier la presse de Téhéran. Le CICR avait indiqué le 30 avril qu'après avoir échoué à échanger leurs prisonniers à la mi-mars, l'Iran et l'Irak étaient convenus de reprendre l'opération le 1er mai. L'échange avait été ensuite reporté.

Bélicaire satisfait de l'accord

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le président du Sénat haïtien, M. Déjean Bélicaire, a estimé, hier, qu'une « étape importante a été franchie dans le sens du dénouement de la crise » avec l'accord tripartite signé, samedi, à Port-au-Prince. M. Bélicaire, qui s'exprimait sur une radio privée de la capitale, Radio Métropole, a également souhaité que l'accord reçoive l'approbation de la communauté internationale. Cet accord, signé entre le premier ministre du gouvernement provisoire, Jean-Jacques Honorat, les présidents du Sénat et de la chambre des députés, Déjean Bélicaire et Alexandre Médard, ainsi que par le commandant en chef de l'armée, le général Raoul Cédras, doit être soumis à l'approbation du Parlement en chambre séparée. L'accord prévoit la formation d'un gouvernement de consensus et de salut public pour la consolidation de la démocratie en vue de trouver une solution à la crise acceptable pour toutes les parties et mettre fin à l'isolement diplomatique du pays et obtenir la levée de l'embargo de l'Organisation des États américains. De son côté, la coalition soutenant le père Jean Bertrand Aristide, le Front national pour le changement et la démocratie (FNCD, gauche populiste), a rejeté « catégoriquement, hier, dans un communiqué, cet accord car il écarte, selon lui, de la solution de la crise le président constitutionnellement élu. Pour le FNCD, première formation à réagir, l'accord « tend à faire maintenir l'isolement diplomatique du pays et à faire perdurer l'embargo ».

Hraoui cherche un premier ministre pour le Liban

BEYROUTH (AFP) — Le président libanais Élias Hraoui, de retour de Damas, a entamé hier 48 heures de consultations avec les députés et la classe politique en vue de désigner un nouveau premier ministre après la démission de M. Omar Karamé. Ces consultations ont été précédées par un entretien entre le chef de l'État et le chef du Parlement Hussein Husseini. Les députés s'étaient auparavant réunis au siège du Parlement à Beyrouth pour des consultations inter-parlementaires. M. Hraoui s'était rendu samedi à Damas, où il a eu avec son homologue syrien Hafez el-Assad des entretiens jusqu'à dimanche soir au sujet de la formation du nouveau gouvernement. M. Hraoui avait été

joint dans la capitale syrienne par M. Husseini. Le Bloc parlementaire démocratique (indépendant), qui comprend 14 députés, a présenté hier la candidature d'un de ses membres, M. Rachid Solh, un ancien premier ministre modéré qui entretient de bonnes relations avec Damas. Un autre nom était cité dans les milieux politiques comme possible nouveau chef du gouvernement : M. Sélim Hoss, lui aussi ancien premier ministre, qui jouit d'une image de bon gestionnaire. Les députés ont exprimé ces derniers jours leur volonté que le nouveau cabinet comprenne des parlementaires et des personnes qualifiées, notamment des experts éco-

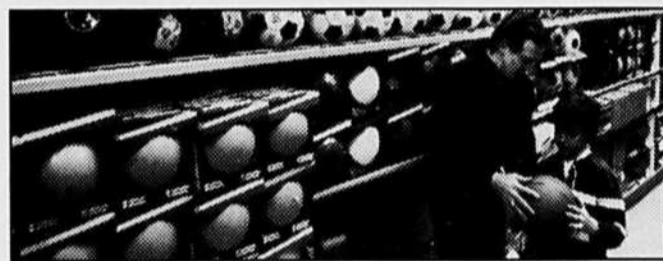
nomiques, afin d'être capable de juguler la crise économique qui a entraîné la chute de l'équipe Karamé. De sources politiques concordantes, la nouvelle équipe gouvernementale compterait entre 16 et 24 ministres (contre 30 dans le précédent cabinet), parmi lesquels un tiers de techniciens et d'experts à qui seront attribués les ministères techniques. Certains ministères-clés (Affaires étrangères et Défense notamment) ne changeraient pas de titulaires, selon la volonté de Damas. On a estimé de même source que les chefs des milices — notamment des trois principales : Amal (chiïte), le Parti socialiste progressiste (PSP, druze) et les Forces libanaises (FL, chrétiennes) — resteront détenteurs

de ministères sans portefeuilles, contrairement à leurs vœux. Aux termes de l'accord de paix interlibanais de Taef, signé en 1989, les résultats des consultations entreprises hier sont contraignants pour le président de la république, qui doit désigner comme premier ministre le candidat qui fera l'objet d'un consensus parlementaire. Cependant, le quotidien d'opposition *an-Nahar* souligne hier le côté « purement formel » de ces consultations, estimant que tout a déjà été joué à Damas.

Le tabagisme menace votre santé



Acheter au Canada, c'est aussi préserver des emplois et stimuler l'économie chez nous.



LORSQUE VOUS MAGASINEZ, VOUS AVEZ DES CHOIX À FAIRE, ET CERTAINES DÉCISIONS S'IMPOSENT. 🍁 VOUS DEVEZ

COMPARER PRIX ET QUALITÉ. VOUS DEVRIEZ PEUT-ÊTRE AUSSI

PENSER À ACHETER CANADIEN. 🍁 PARCE QUE CHAQUE FOIS

QUE VOUS ACHETEZ UN PRODUIT OU UN SERVICE CANADIEN,

VOUS FAITES UNE BONNE AFFAIRE... VOUS PRÉSERVEZ DES EMPLOIS ET VOUS CONTRIBUEZ À UNE

ÉCONOMIE PLUS

VIGoureuse.

🍁 ACHETONS

CANADIEN.



Canada

ÉDITORIAL

À l'Ouest, rien de bien nouveau

EN VUE d'actualiser sa stratégie constitutionnelle, le premier ministre du Québec a rendu visite à ses quatre homologues de l'Ouest du pays, la semaine dernière. Il voulait vérifier s'il y avait moyen d'en venir à un consensus sur la « substance » du Lac Meech. Le cas échéant, il pourrait recommander à ses ministres de reprendre les discussions multilatérales à onze (à 17 maintenant, avec l'addition du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de quatre groupes autochtones), plutôt que de poursuivre ses rencontres bilatérales, comme c'est le cas depuis l'échec lamentable de juin 1990. Le test de Vancouver, Edmonton, Regina et Winnipeg était d'autant plus important que M. Bourassa avait rencontré auparavant ses autres vis-à-vis provinciaux. (À l'exception notable, toutefois, du plus coriace d'entre eux, celui de Terre-Neuve, avec lequel, curieusement, il n'a aucun rendez-vous à ce jour.) Le chef du gouvernement a constaté de la bonne volonté et plus de compréhension dans l'Ouest, où il a obtenu un « succès d'estime », selon le mot d'André Forgues, dans *Le Soleil*. Il en conclut quand même que le moment n'est pas propice à un retour du Québec à la réunion multilatérale, qui siège cette semaine à Vancouver, la semaine prochaine à Montréal et la suivante à Toronto.

Cette décision est fort sage. À tous égards, il aurait été inconvenant que le Québec s'écarte, sans garanties suffisantes de succès, de la ligne de conduite imposée par les circonstances pénibles d'il y a deux ans. Non seulement la substance du Lac Meech fait défaut aux consensus établis par le Canada anglais à ce jour, mais les pourparlers fondamentaux, qui relèvent d'un nouveau partage des pouvoirs, ont à peine été effleurés. Sans compter qu'Ottawa et les autres gouvernements, sans accord sur la ronde Québec, ont ajouté d'autres sujets cruciaux à l'ordre du jour de la ronde Canada, allant des droits autochtones à l'union économique, en passant par la charte sociale et le Sénat.

élu, avec « une représentation plus équitable des provinces moins peuplées et des Territoires ». Ce nouveau Sénat serait également doté de « pouvoirs réels afin que la prise des décisions au niveau national tienne davantage compte des intérêts des habitants des provinces moins peuplées et des Territoires (et) afin d'être le reflet de la dualité canadienne ». Cette concession ne signifie nullement que le Sénat élu ait une représentation égale de chaque province. Autrement, on en arriverait à l'absurdité que l'Ontario, avec ses 10 millions de citoyens, aurait le même nombre de sénateurs que le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest, avec leurs 30 000 ou 50 000 personnes. À cet argument de M. Bourassa, M. Bob Rae ajoute le sien : si on vient à un Sénat égal, l'Ontario exigera que son poids relatif soit rétabli à

table à M. Wells. Ce qui n'est pas, on en conviendra, la garantie la plus étanche qui soit dans les circonstances. D'autant que le premier ministre de Terre-Neuve continue de s'opposer avec véhémence à quelque veto que ce soit pour le Québec, toutes les provinces étant évidemment, à ses yeux et à ceux de bien d'autres au Canada anglais, égales en tout et pour tout. On est d'accord avec un « principe » qui ne veut rien dire, concrètement, et avec des droits qui ne modifient pas l'ordre étale de la fédération canadienne. On est loin de l'ombre d'asymétrie que certains ont vue poindre dans les carrousels médiatiques de l'hiver dernier.

Après sa rencontre avec M. Getty — qui doit se montrer intraitable, à cause de son impopularité et de la faveur croissante du Reform Party — M. Bourassa a dû convenir qu'en dépit du veto partiel qu'il croit détenir sur la réforme du Sénat, le Québec ne saurait retourner à la table des 11, devenue celle des 17, en son absence. Mercredi, M. Romanow a montré plus de bonne volonté à l'égard du Québec qu'il n'en avait il y a dix ans, à titre de procureur général de la Saskatchewan. Mais le lendemain, M. Filmon a rappelé que le Manitoba, même avec un gouvernement majoritaire, n'est pas plus disposé qu'il y a deux ans à se rendre aux demandes minimales du Québec. Donc, pas question pour lui de droit de veto pour le Québec — une des cinq concessions de Meech, faut-il le rappeler — s'il n'y a pas en retour de Sénat Triple E, tel que souhaité par MM. Getty, Filmon et Wells. Quel beau trio, n'est-ce pas ?

Le Québec n'a pas de troisième joue à tendre au Canada

la Chambre des communes.

M. Bourassa fait aussi valoir, avec raison, qu'il y a risque de paralysie du système parlementaire, si le Sénat détiend des pouvoirs absolus. Il incite à la plus grande prudence, les implications de la réforme convoitée dans l'Ouest n'étant pas cernées et évaluées de façon adéquate. Suggérant de laisser ce dossier en suspens ou d'explorer des avenues moins radicales — par exemple, une égalité régionale plutôt que sur la base des provinces — il se fait répondre par M. Getty qu'il ne saurait en être question. Les deux premiers ministres ont dû convenir qu'ils ne s'entendaient pas là-dessus. Ils prétendent toutefois qu'ils sont d'accord sur 90 % des sujets discutés entre eux. Mais que vaut cet accord partiel, se rappelant que, par trois fois (au Lac Meech en avril 1987, à Ottawa en juin 1987 et à nouveau en juin 1990), les onze premiers ministres ont paraphé l'entente permettant au Québec de réintégrer le giron constitutionnel ? Ce qui n'a pas empêché trois provinces de renier leur signature par la suite. Cette fois encore, c'est l'impasse, l'Alberta tenant à une réforme dont le Québec se méfie, avec raison.

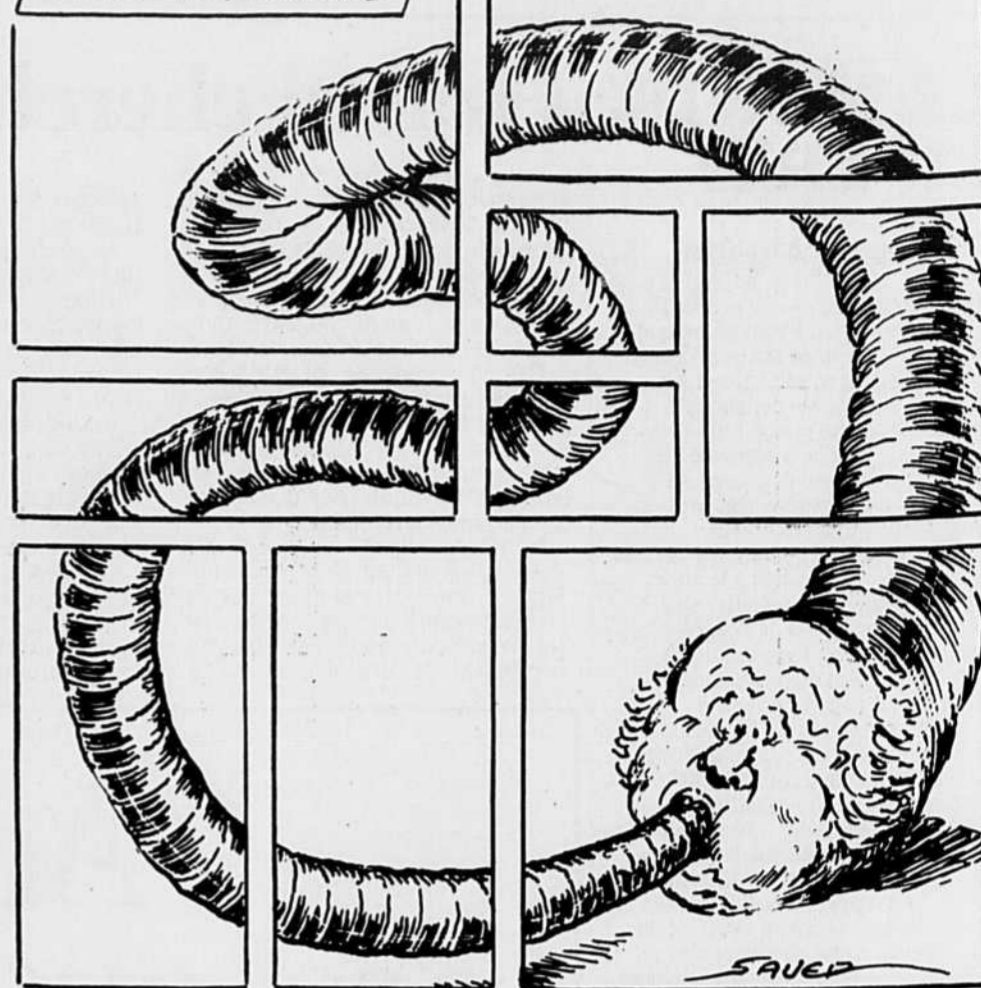
Ce sujet mis entre parenthèses, M. Bourassa opine que, sur quatre des cinq thèmes de Meech, il y a consensus parmi les autres gouvernements pour être agréable au Québec. C'est passer un peu vite sur le concept de société distincte qui, entre Meech et aujourd'hui, a perdu bien du mordant ou, pour reprendre un terme de M. Bourassa, de la substance. Alors, il n'était pas défini et sa portée semblait assez large. Depuis, on l'a défini, et donc restreint — précisément à la reconnaissance de la langue, de la culture et du Code civil du Québec — de façon à le rendre accep-

table à M. Wells. Ce qui n'est pas, on en conviendra, la garantie la plus étanche qui soit dans les circonstances. D'autant que le premier ministre de Terre-Neuve continue de s'opposer avec véhémence à quelque veto que ce soit pour le Québec, toutes les provinces étant évidemment, à ses yeux et à ceux de bien d'autres au Canada anglais, égales en tout et pour tout. On est d'accord avec un « principe » qui ne veut rien dire, concrètement, et avec des droits qui ne modifient pas l'ordre étale de la fédération canadienne. On est loin de l'ombre d'asymétrie que certains ont vue poindre dans les carrousels médiatiques de l'hiver dernier.

M. Bourassa aurait été vilipendé au Québec si, comme le souhaitait M. Clark, lui ou son ministre Gil Rémillard participait à la réunion multilatérale de Vancouver, cette semaine. Le Canada anglais a fait un bout de chemin, il est vrai. Mais les conditions fondamentales de juin 1990 sont loin d'être remplies. Le Québec se trahirait s'il allait négocier, de façon prématurée, à rabais. Ainsi que le premier le dit lui-même, il y a eu la rebuffade de 1982; le Québec a tendu l'autre joue, et ce fut l'échec de 1990. Il n'y a pas de troisième joue à présenter !

GILLES LESAGE

L'ÉTAPISME EN BANDE-DÉSSINÉE



Sylviane Tramier

Le syndrome de Paris

ON A PARLÉ du « syndrome de Stockholm » pour décrire les liens de dépendance et d'affection qui se nouent entre une personne détenue en otage et son ravisseur. On connaît le « syndrome de Jérusalem » qui frappe certains pèlerins lorsqu'ils se mettent à se prendre pour un personnage de la Bible ou de l'histoire sainte au milieu de leur pèlerinage. Je vous parlerai aujourd'hui du « syndrome de Paris », tel que me l'a exposé celui qui l'a découvert, en quelque sorte. Le docteur Hiroaki Ota est un médecin psychiatre qui a un cabinet de conseil médico-psycho-familial pour les ressortissants japonais à Paris. Sous le titre « Le syndrome de Paris », (ouvrage non encore traduit du japonais), il a décrit l'ensemble des symptômes pathologiques que manifestent ses compatriotes dans la capitale française.

laisse pantois, mal à l'aise. Et vaguement coupable comme si tout cela arrivait par sa faute.

Pour une bonne part, pense M. Ota, la passion que les jeunes Japonais nourrissent pour la France repose sur un malentendu. Et ce fossé entre la France rêvée et la France vécue les rend malades.



Lettre de Paris

Les liens culturels entre la France et le Japon se renforcent cependant. Une Maison du Japon verra le jour, dans deux ans, sur les berges de la Seine, près de la Tour Eiffel, et sera la vitrine européenne de la culture et des arts japonais. La France de son côté va ouvrir près de Kyoto un centre d'accueil des créateurs français, conçu sur le modèle de l'Académie de France à Rome (la Villa Médicis). Les chanteurs français, quand leur célébrité dépasse les frontières, incluent inmanquablement le Japon dans leurs tournées à l'étranger. Le Japon est peut-être le seul pays au monde où le rock français rencontre le succès.

LES VICTIMES du « syndrome de Paris » doivent se compter sous d'autres cieux et auprès d'autres nationalités. Il suffit pour cela que se combinent les éléments décrits par le Dr Ota. Donc je suppose qu'un Parisien, passionné des films de Mizoguchi et de Kurosawa, ou mordu de Shogun et de Bruce Lee, muni pour tout bagage linguistique d'un « Sayonara » et d'un « Arigato », serait lui aussi frappé du même syndrome à Tokyo. Monsieur Ota en convient. Mais le phénomène n'a pas pu être observé avec la même régularité qu'à Paris, car les Français visitent peu le Japon.

Les touristes japonais, par contre, sont nombreux à Paris. Moins portés à tomber victimes du syndrome de Paris que leurs compatriotes installés dans la capitale, ils sont quand même dûment mis en garde contre les risques multiples qui les y attend. Des brochures, publiées par l'Office national du tourisme japonais, exhortent à la plus grande prudence les Japonais en visite à Paris. Les conseils sont variés. Par exemple : se méfier des prix des taxis ; pour les femmes porter des pantalons ; éviter le métro ; se méfier des cafés célèbres tels *Les Deux Magots*, *Le Flore*, cibles de voleurs. Et, plus délicat, s'efforcer de ne pas avoir l'air d'un touriste. Enfin, il est vivement conseillé de demander la permission avant de prendre une photo.

Ce dernier conseil vaut pour les ressortissants japonais installés à Paris : une des sources d'incompréhension les plus couramment citées par des patients du docteur Ota porte sur la prise de photos. « Les Japonais prennent des photos à tout bout de champ, dans les magasins en particulier. Aussitôt les Français croient avoir affaire à des espions. Les Japonais ne comprennent pas ! »

Le Japonais se livrant à l'espionnage industriel, l'artiste parisien bohème vivant dans son garni de Saint-Germain-des-Prés et produisant un chef-d'oeuvre par jour : les stéréotypes ont la vie dure.

LETTRES AU DEVOIR

Peur et sophisme

MONSIEUR MULRONEY, il est pénible d'écouter des arguments en faveur de l'unité canadienne quand ceux-ci sont basés sur la peur, le sophisme et le ridicule. Votre discours de mardi soir à Hull ne stimula pas beaucoup l'honneur et l'enthousiasme.

Au sophisme et au ridicule, il n'y a pas de réponse intelligente. « Et flatteriez d'applaudir », dirait Lafontaine. Un chef d'Etat ne ridiculise pas le choix de plus de 50 % de ses concitoyens. Il peut être en désaccord avec ce choix, mais il le traite avec respect et intelligence. La démocratie a encore sa place. Il serait plus honnête de parler des fameuses offres fédérales en parallèle avec les demandes du Québec. Ce discours, vous l'évitez.

La peur, c'est plus subtil. Autrefois, c'était une règle infaillible pour élever ses enfants, afin de les garder cois et dépendants de l'autorité parentale. Aujourd'hui, les parents doivent développer l'autonomie et l'honnêteté.

Ma peur à moi, c'est votre stratégie constitutionnelle avec ses multiples, inutiles et coûteuses commissions.

Ma peur à moi, c'est la litanie de scandales impliquant les proches de ce régime.

Ma peur à moi, c'est de me traîner à genoux pour que l'autre Canada daigne me considérer.

Est-ce si beau que cela l'unité canadienne avec ses taxes et ses surtaxes. Il y a les Montagnes rocheuses, j'oubliais...

Bertrand Drapeau

Boucherville, 29 avril 1992

Réplique à Jean Francoeur

MONSIEUR FRANCOEUR, dans votre éditorial intitulé *Est, comme dans dépoté*, et publié dans LE DEVOIR du 15 avril dernier, vous vous dites étonné ou consterné par les attitudes respectives de certains opposants au déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies. Bien que le Comité des personnes atteintes du VIH du Québec (CPAVIH) ait aussi pris position contre ce déménagement, ce n'est pas de notre apparente divergence d'opinion sur ce sujet dont nous voulons vous parler.

Nous désirons vous exprimer notre propre consternation quant à la conclusion de votre éditorial : « (...) À croire que les gens de l'Est — ces pelés, ces galeux — sont maintenant attendis d'une nouvelle forme de sida : les sidaïques sociaux ». Doit-on en conclure que vous considérez les personnes atteintes du sida comme des pelés et des galeux ?

Nous osons croire qu'il ne s'agissait que d'une figure de style, aussi douteuse soit-elle. Une analogie aussi méprisante amplifie les pires préjugés et la discrimination dont sont

souvent victimes les personnes atteintes du VIH/sida qui en ont bien assez de combattre la maladie qui les accable sans devoir souffrir de tels abus verbaux.

Michelle Blaquière
Relationniste
Comité des personnes atteintes du VIH
du Québec
Montréal, 30 avril 1992

L'art de faire peur

ET VOILÀ, c'est reparti ! Dans un discours qui tient plus du livre de l'Apocalypse que d'une allocution sensée, M. Mulroney a recommencé à Hull à brandir le spectre de la peur face aux fonctionnaires fédéraux du Québec. Voilà, comme le disait si bien M. Lucien Bouchard, ce qui annonce très bien à quelle hauteur voleront les prochains débats sur le référendum qui devra porter, en principe, sur l'accession du Québec au statut d'Etat souverain.

Ce discours démontre aussi d'une façon pour le moins limpide le seul argument dont disposent les tenants du fédéralisme pour soutenir leur thèse utopique. Cet argument est bien sûr la peur. La peur érigée en système. La peur, argument périmé, mais apparemment le seul que nos amis d'Ottawa ont trouvé à défaut d'idées constructives.

Ils ne pourront malheureusement plus compter sur la Brink's... Il faut néanmoins s'attendre à ce que le prochain débat référendaire (si référendum il y a) soit coulé de mensonges et de trahisons de la part des messagers du Canada from coast to coast.

Dans cette optique, ô déshonneur suprême, il ne faut surtout pas compter sur

l'aide du gouvernement du Québec et de son chef, ce roseau pensant qu'est M. Bourassa. J'ose espérer que, cette fois, les Québécois, plus matures qu'en 1980, sauront faire la part des choses quand ils auront un x à apposer sur leur bulletin. Malgré la campagne de désinformation en règle organisée par le fédéral avec la complicité de cette machine à brume qui est à la tête de notre futur pays, j'espère que, le 26 octobre prochain, ils seront fiers d'exprimer qui ils sont, non pour briser un soi-disant pays qui ne nous ressemble pas le moins du monde, mais bien pour construire les bases d'un nouveau dialogue avec nos égaux du pays voisin, le Canada en l'occurrence.

Nous l'avons bien vu avec le référendum de 1980 qui refait surface 12 ans plus tard, à quelques détails près. Tant que le Québec n'aura pas les pleins pouvoirs dans tous les domaines qui le touchent directement (ce qui est virtuellement impossible à réaliser à l'intérieur de la fédération actuelle, quoi qu'en disent M. Chrétien, M. Mulroney et leurs comparses), le problème restera entier. Alors, choisissons au plus vite la souveraineté et, enfin, passons à autres choses, pour le mieux-être du Canada, pour le mieux-être du Québec.

Mathieu Dugal

Chicoutimi, 4 mai 1992

Un titre choc

FIDÈLE LECTEUR du DEVOIR et habitué à l'impartialité et à la justesse de ses analyses, c'est avec stupéfaction que j'ai aperçu, en première page de sa parution du mercredi 29 avril dernier, le titre de l'article *Montréal fermera ses bibliothèques plutôt que ses piscines*. Comme si Montréal avait décidé de faire passer la culture des corps avant celle des esprits. Or, dans une large tribune ouverte sur la critique, l'article explique, Dieu merci, qu'il s'agit d'une mesure d'économie qui ne sera appliquée que pendant les vacances de la construction (les deux dernières semaines de juillet).

Sachant qu'on peut aisément, pour cette courte période, faire ses provisions de livres de lecture alors qu'il serait plutôt difficile de faire de même pour un peu de fraîcheur, la mesure apparaît le gros bon sens même. Alors, pourquoi ne pas avoir choisi un titre moins tendancieux ? Un titre choc, oui, mais qui reflète mieux la teneur de l'article qu'il coiffe, tout en minant moins la crédibilité de son auteur ! Puisse mon journal, contrairement à l'attitude lamentable de la plupart de ceux qui nous sont disponibles, continuer à éviter autant que possible le sensationnalisme !

Laurent Ricard

Montréal, 30 avril 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS